

FICHE VALIDÉE
PAR LA DREAL
LE 23/06/2026

AMENAGEMENT DU PALIER D'ARLES

CHENAL DU GRAND RHONE, AMONT DU DEFLUENT ET SEGONNAUX

2 rue André Bonin
69316 LYON CEDEX 04 - FRANCE
Tél. : +33 (0) 472 00 69 69

cnr.tm.fr

SOMMAIRE

A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE.....	3
B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR.....	4
1 - Présentation du dragage	4
1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention	4
1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône	6
1-3 - Données techniques sur les travaux	6
1-4 - Gestion des espèces végétales invasives.....	7
2 - Caractérisation physico-chimique.....	9
2-1 - Eau	9
2-2 - Sédiments.....	10
3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments.....	12
3-1 - Exposé détaillé des enjeux	14
3-1-1 - Enjeux environnementaux.....	14
3-1-1-1 Description du site.....	14
3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences.....	16
3-1-1-3 Enjeux piscicoles.....	26
3-1-1-4 Espèces protégées	29
3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires.....	30
3-1-2 - Enjeux économiques	38
3-1-3 - Enjeux sociaux.....	39
3-1-4 - Enjeux sûreté des ouvrages hydrauliques.....	39
3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR	39
4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire .	40
5 - Surveillance du dragage.....	41

A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE

Opération programmée



Opération d'urgence (art 3.1)



Opération non programmée

(demande exceptionnelle – art 3.1)



N° d'opération : RA 26-012

Unité émettrice : DIMP MGC Rhône aval

Chute : Palier d'Arles

Département : GARD (30), BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

Communes : Fourques, Beaucaire (30) et Arles (13)

Localisation (PK) : PK 276.800 au 281.500 sur le Grand-Rhône

Situation : Chenal navigable et bassins de virement

Motif du dragage :

* Entretien chenal de navigation



* Non-aggravation des crues



* Entretien des ouvrages et zones de servitudes



Période pendant laquelle les travaux sont tolérés : (voir § 3.2)
Toute l'année.

Date prévisionnelle de début de travaux : Mai 2026

Date prévisionnelle de fin de travaux : Août 2026

Durée prévisionnelle des travaux : 3 mois

NB : Les dates d'intervention sont données à titre informatif sur la base d'un prévisionnel établi par avance. Les dates effectives de réalisation pourront évoluer en respectant les périodes d'intervention autorisées.

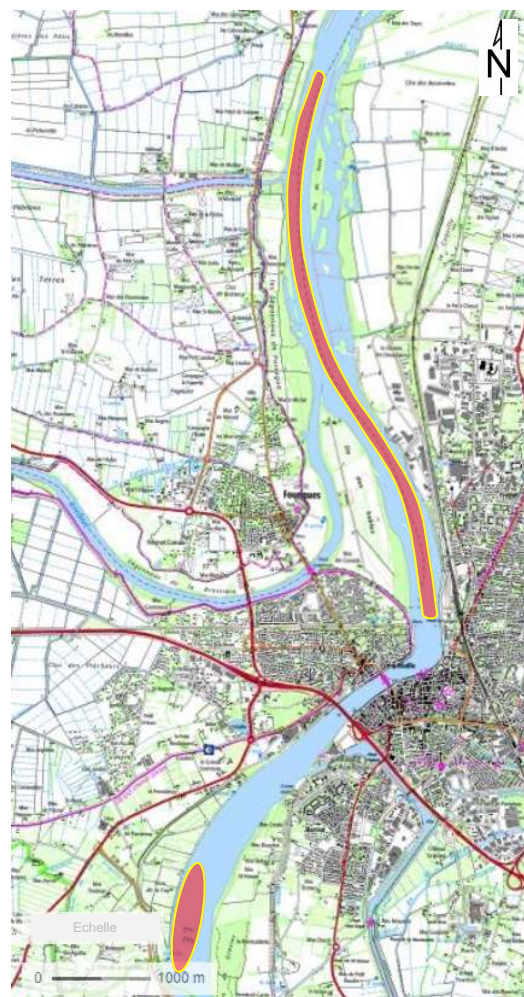


Figure 1. Localisation du site de dragage
d'après IGN 25 (© Géoportail 2017)

Nature des sédiments : Galets, graviers et sables

Volume : 60 000 m³

NB : Le volume de dragage estimé pour l'entretien du chenal est établi sur la base des valeurs les plus régulièrement observées sur le site. Cependant, selon l'hydrologie annuelle les volumes réellement déplacés lors des interventions peuvent varier très fortement, d'une année à l'autre, avec des valeurs comprises entre 25 000 m³ et plus de 160 000 m³.

Épaisseur maximum de sédiments curés : 1 m

Matériel/technique employé(s) :

**Pelle sur ponton et clapage en amont du pont des Lions PK 281.500
ou en aval d'Arles au niveau du PK 285.500.**

Dernier dragage du site :

Volume : 40 313 m³

Date : 2025

Entreprise : OCELIAN

Critère d'urgence (à justifier) :

oui



non



Demande d'avis à batellerie :

oui



non



Gestion des sédiments :

Restitution



Dépôt à terre



B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR

1 - Présentation du dragage

1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention

Le projet de dragage consiste à entretenir le chenal de navigation entre le PK 276.800 et 281.500 y compris les bassins de virement. L'intervention se déroule sur une portion de près de 5 km du Grand-Rhône. Cet entretien permet de conserver le chenal de navigation aux cotes contractuelles dans ce secteur où les fonds graveleux évoluent beaucoup lors des périodes de hautes eaux du fleuve. L'intervention est, ici, récurrente avec une fréquence généralement annuelle avec une emprise préférentielle (où les matériaux ont plus tendance à s'accumuler) et une emprise complémentaire (où certaines années des matériaux peuvent se déposer selon les conditions hydrologiques).

L'intervention sur ce site est réalisée à l'aide d'une pelle sur ponton pour l'enlèvement des matériaux graveleux qui sont restitués au Rhône par clapage, en aval du chantier, en amont du pont des Lions à Arles, au niveau du PK 281.500 ou en aval d'Arles, au niveau du PK 285.500.

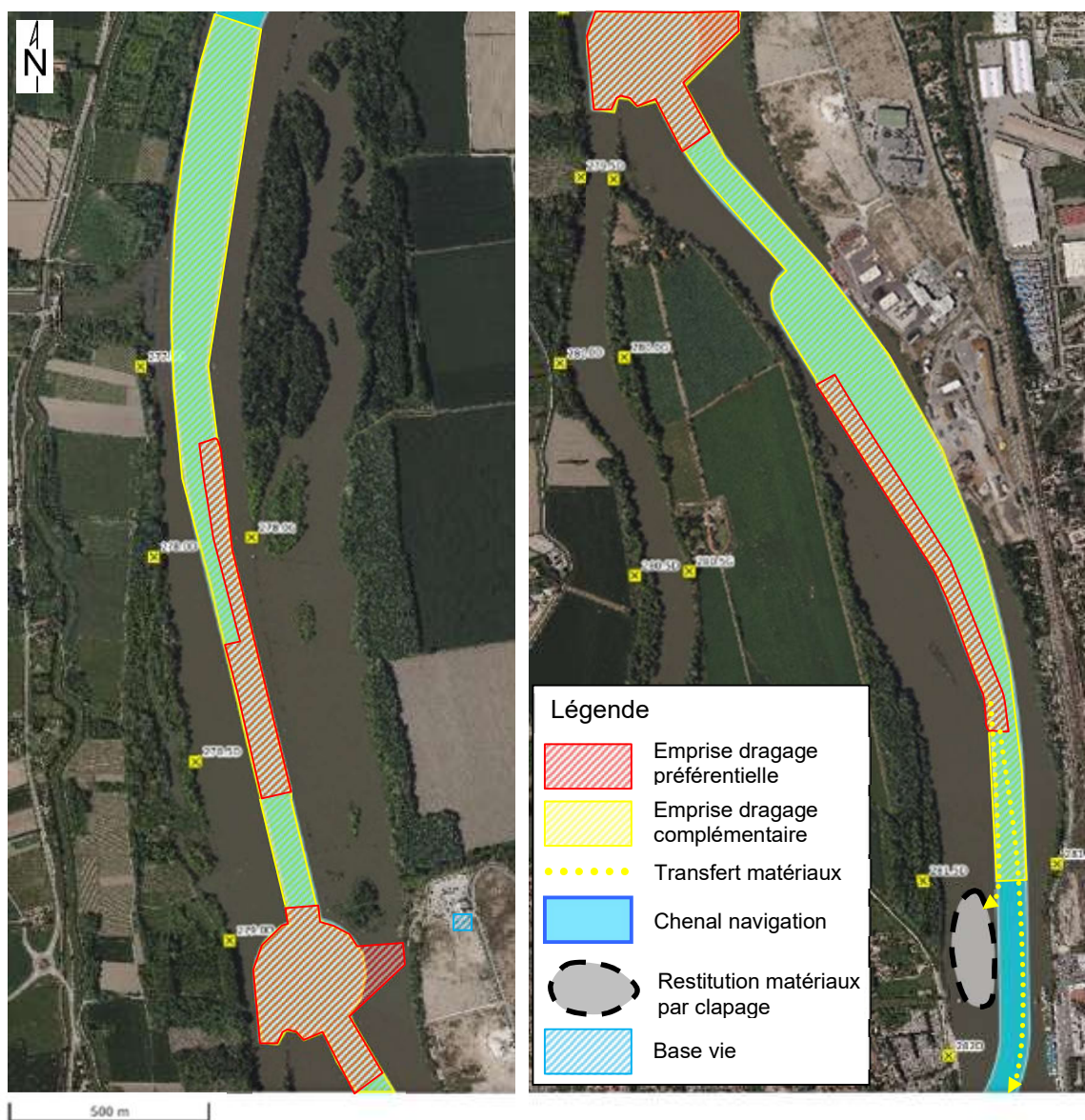


Figure 2. Localisation des travaux (© IGN - CNR 2026)

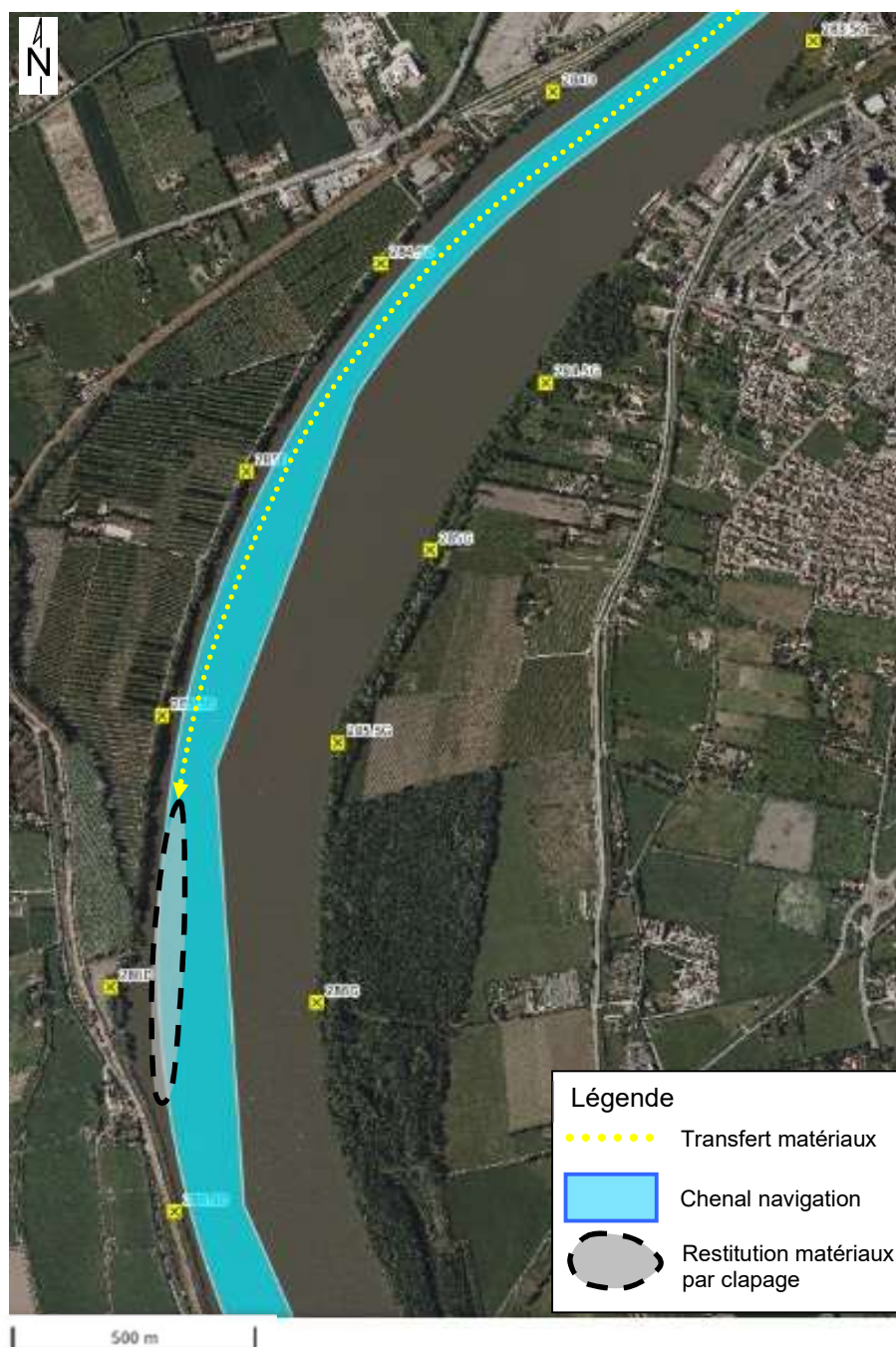


Figure 2 bis. Localisation des travaux (© IGN - CNR 2023)

L'installation du matériel de chantier comprend l'amenée et le repli du ponton pour l'enlèvement des matériaux et des barges à clapet pour le transport des matériaux. Celle-ci se réalise facilement par voie fluviale. Des installations de chantier sont prévues sur la plate-forme du site industriel et portuaire d'Arles. Ces installations techniques et de confort pour les intervenants peuvent comprendre un local amovible avec vestiaire, pièce de vie, sanitaires autonomes.

1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône

La loi du 27 mai 1921 dite « loi Rhône » approuve un programme d'aménagement du fleuve du triple point de vue de l'utilisation de la puissance hydraulique, de la navigation et des autres utilisations agricoles. La « loi Rhône » a permis de construire la concession du Rhône, qui est structurée autour de trois documents fondamentaux :

- La convention de concession générale du 20/12/1933 approuvée par le décret du 05/06/1934, par laquelle l'Etat accorde la concession de l'aménagement et de l'exploitation du Rhône à CNR ;
- Un cahier des charges général de la concession, annexé à la convention de concession générale précitée, approuvé par le décret du 05/06/1934 qui détaille les obligations générales de concessionnaire de CNR ;
- Un cahier des charges spécial pour chaque chute hydroélectrique, annexé à une convention conclue entre l'Etat et CNR, approuvé par décret qui détaille les obligations de concessionnaire de CNR pour chaque chute hydroélectrique.

Afin de respecter ses obligations de concessionnaire, CNR réalise des opérations de dragage d'entretien pour reprendre notamment aux objectifs suivants :

- Maintien de la profondeur du chenal de navigation (article 7 du cahier des charges général) ;
- Entretien des profondeurs nécessaires à l'évacuation des crues (article 16 du cahier des charges spécial de chaque chute hydroélectrique) ;
- Entretien des ouvrages de la concession (articles 10 et 15 du cahier des charges général).

L'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011, portant autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement, des opérations de dragage d'entretien sur le domaine concédé du Rhône de la chute de Génissiat au palier d'Arles, prolongé et modifié par les arrêtés inter-préfectoraux n°26-2021-03-08-012 du 8 mars 2021 et n°26-2024-12-20-00005 du 20 décembre 2024, autorise CNR à réaliser ses dragages d'entretien au titre de la loi sur l'eau.

Chaque année, des fiches d'incidence dragage, conformes à l'arrêté inter-préfectoral d'autorisation précité, sont transmises à la police de l'eau. Les demandes sont instruites par la police de l'eau (DREAL) avec l'avis des services : DREAL, ARS, DDT, OFB. Une réunion annuelle de programmation permet de valider le programme annuel d'entretien. Cette validation permet à CNR de lancer ses travaux de dragage selon le planning retenu.

1-3 - Données techniques sur les travaux

Le dragage s'effectue à l'aide d'une pelle sur ponton, les travaux dégageront environ 60 000 m³ de matériaux graveleux (volume estimé à 45 000 m³, après de nouveaux relevés bathymétriques en mars 2026, sous réserve des futurs apports selon l'hydrologie du Rhône – cf. nb page 3). Ces matériaux seront restitués au Rhône, plus en aval, au PK 281.500, voire au-delà entre les PK 285.500 et 286.500 à l'aide de barges à clapet.

Lorsque le dragage s'effectue à l'aide d'une pelle sur ponton et de barges à clapet, comme c'est le cas pour ce chantier, la remise en suspension des matériaux reste limitée en quantité et en surface de propagation.

Malgré cette faible incidence de la technique de restitution sur la qualité des eaux à l'aval du clapage, le suivi de la turbidité est réalisé à l'identique de la consigne préconisée pour le pilotage de la drague aspiratrice.

a - Suivi de la turbidité des eaux

Afin de s'assurer que le panache de restitution des matériaux enlevés, du chenal navigable en amont d'Arles, au Rhône n'a pas d'incidence sur le milieu, des mesures de turbidité sont réalisées régulièrement (une fois par jour en début de chantier puis avec un rythme dégressif au cours du temps si les niveaux de turbidité sont conformes - cf. arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004) :

- La mesure amont qui sert de référence, correspond aux eaux du Rhône, en amont du site de dragage, au PK 276.300 (point rouge sur la figure n°5). Cette mesure sera adaptée en fonction de la position de l'atelier de dragage le long des 5 km de chenal de navigation concerné par l'intervention ;
- La mesure aval est la moyenne de 3 mesures réalisées en aval de la zone de clapage. Dans le cas de ce chantier, les sites retenus sont localisés sur le Rhône, au plus loin, au PK 282.500. (Points rouges en aval sur la figure n°5) ou au PK 287.000 en cas de clapage dans la fosse du chenal située en aval (points rouges sur la figure n°5 bis).

La consigne limitant l'élévation de la turbidité de l'eau à l'aval du point de restitution des sédiments est la suivante :

Turbidité à l'amont du chantier	Ecart maximal de turbidité entre l'amont et l'aval
inférieure à 15	10
entre 15 et 35	20
entre 35 et 70	20
entre 70 et 100	20
supérieure à 100	30

Tableau 1. Consigne de suivi de la turbidité des dragages CNR
Les valeurs sont données en NTU (Normal Turbidity Unit)
Les classes utilisées pour la turbidité mesurée à l'amont sont celles du SEQ-Eau V2 (classes d'aptitude à la biologie).

b – Autres travaux à proximité immédiate

Dans le cadre des entretiens prévus par la Compagnie Nationale du Rhône dans la programmation 2026, les travaux les plus proches se situent :

À environ 47 km, en amont, avec l'entretien de la prise d'eau des Arméniers, en rive gauche du fleuve en retenue. Ce chantier est réalisé à l'aide d'une pelle sur ponton et d'une barge à clapet pour une restitution au Rhône à proximité de la zone d'intervention.

Ces chantiers peuvent, techniquement, être réalisés simultanément avec l'entretien du chenal de navigation à Arles (amont défluent, défluent, quais et ségonnaux).

1-4 - Gestion des espèces végétales invasives

Dans le cadre de sa gestion du domaine concédé, la Compagnie Nationale du Rhône contribue à la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). En effet, lors de la réalisation de ses projets d'entretien du lit, CNR veille à conduire ses actions en cohérence avec les préconisations définies dans la stratégie nationale de lutte contre la flore exotique envahissante.

Préalablement à ses opérations, CNR réalise notamment des reconnaissances floristiques afin d'identifier la végétation existante. En cas de présence d'espèces exotiques envahissantes, elle adapte les conditions d'exécution de ses chantiers de manière à éviter autant que possible la dissémination ou la recolonisation des surfaces par les espèces identifiées. Les méthodologies utilisées résultent des connaissances existantes sur chaque espèce (issues principalement de l'ouvrage « Plantes invasives en France » Serge MULLER (coord.) 2004, Muséum d'Histoire Naturelle) voire d'expérimentations internes pour la définition de nouvelles pratiques.

Tout au long du fleuve, les espèces végétales exotiques envahissantes sont diverses et ne présentent pas toujours les mêmes capacités de nuisance selon le domaine biogéographique dans lequel se situe l'intervention. Dans cette logique, CNR s'inscrit comme partenaire pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les EEE qui sera définie au niveau du bassin Rhône Méditerranée et dans le cadre du Plan Rhône (définition des espèces sur lesquelles intervenir en priorité et de manière collective et des préconisations techniques associées).

Dans l'attente de l'élaboration de cette stratégie, CNR s'appuie sur les études menées par les scientifiques sur l'écologie des invasions biologiques et les orientations de la Directive Européenne en projet sur ce sujet qui préconisent d'orienter principalement les moyens vers une lutte précoce contre les espèces en cours d'installation (espèces émergentes). Cette démarche sélective est en adéquation avec les préconisations du SDAGE qui privilégient une politique de long terme et préconisent des mesures ayant un bon rapport coût-efficacité.

Au niveau du fleuve Rhône, les principales espèces végétales aquatiques qui présentent ces caractéristiques d'espèces exotiques pouvant faire l'objet d'un traitement, sont :

- Les jussies (*Ludwigia peploides* et *Ludwigia grandiflora*) ;
- Le myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) ;
- Le myriophylle hétérophylle (*Myriophyllum heterophyllum*) ;
- Le lagarosiphon (*Lagarosiphon major*).
- L'herbe à alligators (*Alternanthera philoxeroides*).

L'élodée n'est pas prise en compte en raison de son installation généralisée dans le bassin versant du Rhône et plus généralement sur l'ensemble du territoire métropolitain (données cartographiques du Conservatoire Botanique National Méditerranée). De plus l'espèce est considérée être en cours d'intégration dans les phytocénoses aquatiques (Mériaux et Géhu, 1979 – citation dans Muller, 2004) et une intervention sur l'espèce conduirait à des coûts disproportionnés aux regards du bénéfice à long terme de l'action dans la mesure où l'espèce recolonisera rapidement le milieu.

Lors des chantiers d'entretien par dragage, cette attention particulière aux espèces végétales indésirables se manifeste dès la description de l'état initial des sites et se poursuit préalablement à la réalisation des travaux par la visite d'un technicien environnement.

En cas de présence d'une espèce exotique envahissante en phase émergente ou de colonisation, CNR, réalise les travaux préalables nécessaires (fauchage, arrachage manuel ou mécanique...) si ceux-là permettent de limiter la contamination et la prolifération de l'espèce.

- **Sur le site d'entretien du chenal de navigation à Arles (amont défluent, défluent, quais et ségonnaux), aucune espèce végétale aquatique exotique invasive n'a été identifiée dans l'emprise de l'intervention.**

2 - Caractérisation physico-chimique

2-1 - Eau

Les données sur la qualité de l'eau sont issues de la moyenne de la dernière année disponible validée de la station du Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) la plus proche (sauf présence d'un affluent important). Elles permettent de caractériser la qualité physico-chimique de l'eau d'après le SEQ-Eau (V2) et les classes et indices de qualité de l'eau par altération.

Dans le cas du présent dragage, la qualité des eaux sera caractérisée par la station RCS d'Arles 2 située, au premier pont, en aval immédiat du site d'intervention. Une analyse in-situ, réalisée le 24 juillet 2025, complète ces données sur l'eau avec la qualité ponctuelle des eaux du Rhône.

Paramètres physico-chimie Eau	RCS-2022	PA- DEF-Eau In situ
Ammonium (mg(NH ₄)/L)	0.04	<0.1
Azote Kjeldahl (mg(N)/L)	< 0.5	<2
Conductivité (µS/cm)	429	395
MES ¹ (mg/L)	28.8	4,8
Nitrates (mg(NO ₃)/L)	5.4	4
Nitrites (mg(NO ₂)/L)	0.05	<0.05
Oxygène dissous (mg(O ₂)/L)	10.2	7,8
Oxygène dissous (saturation) (%)	103.1	-
pH (unité pH)	8.1	8,2
Phosphates (mg(PO ₄)/L)	0.15	0,13
Phosphore total (mg(P)/L)	0.06	<0.03
Température (°C)	-	25,2

Classes SEQ-Eau V2 : altération	
Très bonne qualité	Bonne qualité
Qualité moyenne	Qualité médiocre
Qualité mauvaise	

Tableau 2. Qualité physico-chimique de l'eau à la station RCS de Arles 2 et sur le site d'intervention.
(Source RCS 2022 : Portail NAIADES, données importées en novembre 2025; In situ : CNR 2025)

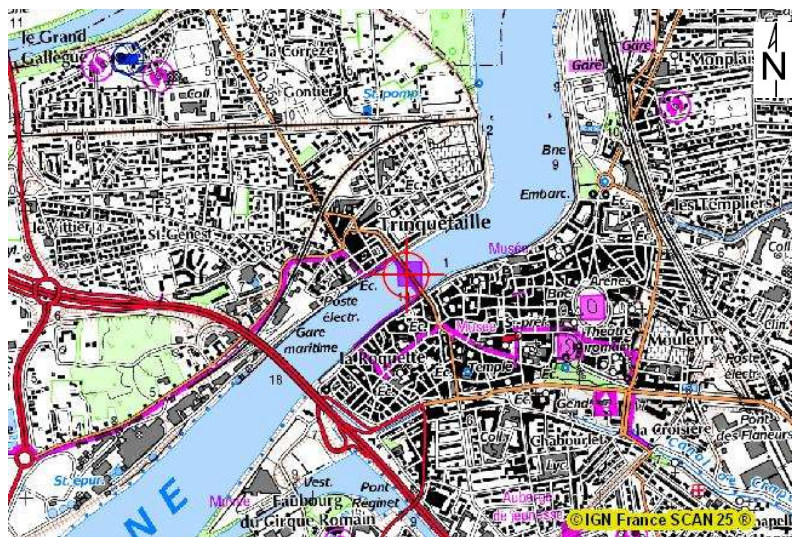


Figure 3. Localisation de la station RCS d'Arles 2 (n°06131550) - © Portail NAIADES

Synthèse de la qualité physico-chimique de l'eau

Pour la dernière année validée (2022) à la station RCS d'Arles 2, située à 1,2 km en amont du site, la qualité de l'eau est « très bonne » à « bonne » pour tous les paramètres analysés, à l'exception du taux de MES qui caractérise des eaux de qualité moyenne pour ce paramètre. Ce taux moyen de 28,8 mg/l est le résultat de douze valeurs comprises entre 2,8 et 188 mg/l. Le fleuve présente régulièrement de grosses variations du taux de MES liées, généralement, aux variations de débits du fleuve et de ses affluents. Ces taux importants de MES, comptabilisés lors des suivis de la station RCS, entraînent une augmentation de la valeur moyenne du taux de MES.

Les valeurs in situ sont très proches des valeurs moyennes à la station d'Arles 2 et présentent des caractéristiques physico-chimiques « très bonnes » à « bonnes » pour l'ensemble des paramètres étudiés.

2-2 - Sédiments

– Plan d'échantillonnage, modalité de réalisation des échantillons

L'échantillonnage pour l'analyse des sédiments utilise les préconisations de l'instruction CNR². Le nombre de stations de prélèvement est fonction du volume à draguer tel qu'il est estimé à la date des prélèvements :

Volume à draguer	Nombre de lieux de prélèvements
Entre 2 000 et 10 000 m ³	1
Entre 10 000 et 20 000 m ³	2
Entre 20 000 et 40 000 m ³	3
Entre 40 000 et 80 000 m ³	4
Entre 80 000 et 160 000 m ³	5
Plus de 160 000 m ³	6

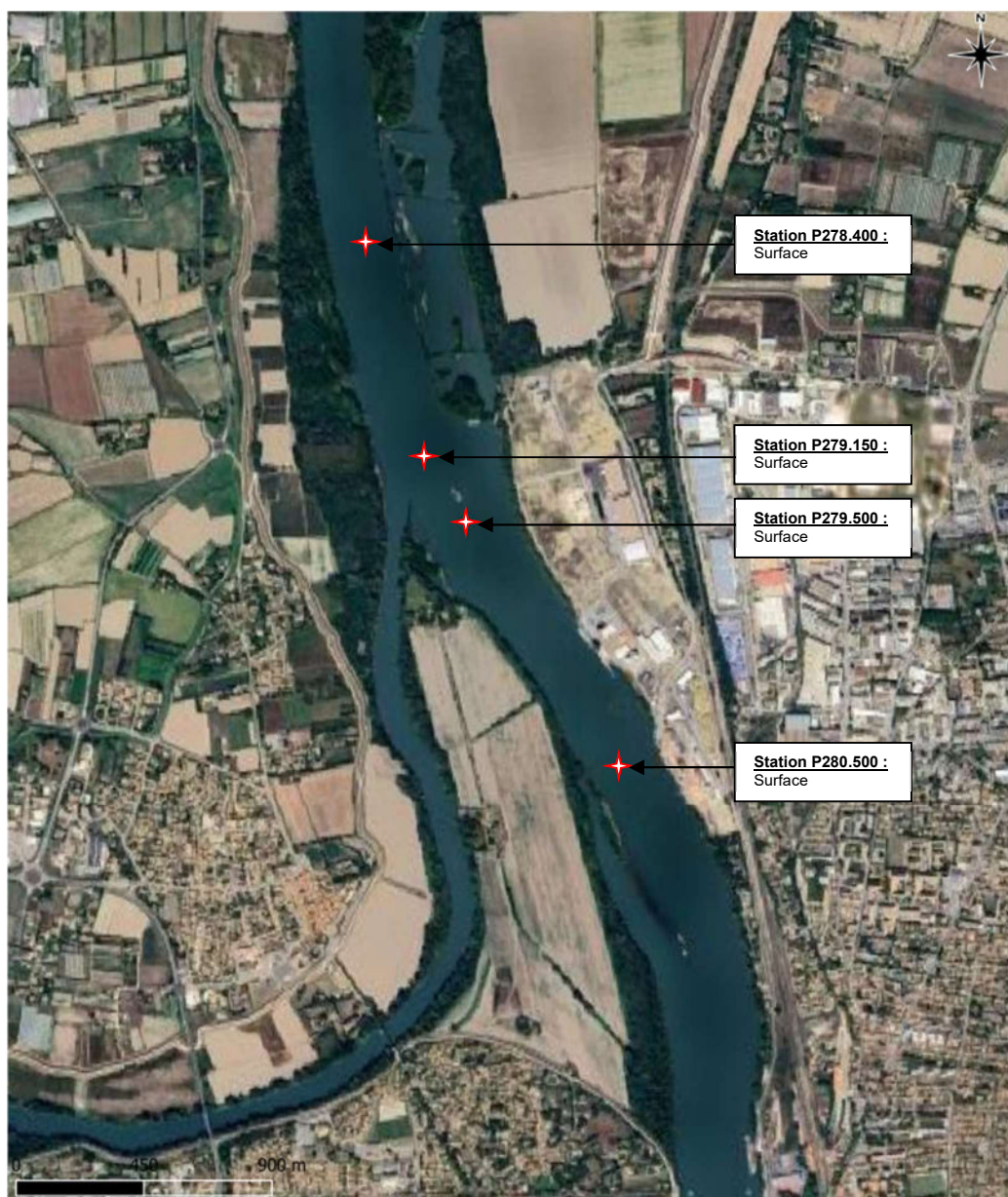


Figure 4. Localisation des prélèvements de sédiments (© Google satellite 2026)

La répartition spatiale des points de prélèvements doit être représentative de l'ensemble du site concerné. L'épaisseur de sédiments à draguer détermine le nombre de prélèvements à effectuer :

Epaisseur de sédiments	Nombre de prélèvements
Entre la surface et 1 m	1
De 1 à 2 m	2 (1 en surface et 1 au fond)
De 2 à 4 m	3 (1 en surface, 1 au milieu, 1 au fond)
De 4 à 8 m	4 (1 en surface, 2 au milieu, 1 au fond)
Plus de 8 m	5 (1 en surface, 3 au milieu, 1 au fond)

Quatre stations de prélèvement ont été échantillonnées le 24 juillet 2025. La figure 4 indique la localisation de ces stations. Chaque site a fait l'objet d'un échantillon en surface car l'épaisseur de matériaux au moment des prélèvements était inférieure à 1 m. Les échantillons analysés sont au nombre de quatre.

– Granulométrie des échantillons

En raison des caractéristiques visuelles des prélèvements et de la difficulté à prélever une fraction fine (fraction < 2 mm), les quatre stations ont fait l'objet d'une granulométrie complète réalisée au laboratoire LACS de Saint-Lager en sous-traitance du laboratoire CESAME (CNR) afin de déterminer la quantité de fraction fine dans chaque échantillon. Les analyses ont permis de caractériser les matériaux de graves avec une fraction fine (< 2 mm) comprise entre 0 et 19,7 % (tableau 3).

Type de sédiment	Gamme de taille	Fréquence (%)			
		P278.400	P279.150	P279.500	P280.500
Fraction fine	< 2 mm	12,6	3,9	19,7	11,2

Tableau 3. Granulométrie complète des sédiments à draguer sur les stations de la zone d'étude.

En l'absence de matériaux fins, il n'est pas envisageable de suivre les prescriptions habituelles afin de caractériser les sédiments (granulométrie et physico-chimie). Avec de tels matériaux, la réalisation des travaux n'entraînera pas de remises en suspension de sédiments fins ou de polluants et les matériaux composés de graviers, galets et blocs sont considérés comme inertes.

– Caractérisation des sédiments au lieu de restitution

En l'absence de restitution des matériaux, avec une valorisation à terre, les travaux n'ont pas d'incidence sur la qualité des matériaux en place au fond du fleuve.

Conclusion quant à la gestion des sédiments

- Les sédiments fins sont absents de la zone d'intervention et les matériaux concernés par l'intervention sont qualifiés de graviers et galets.
- En l'absence de fraction fine les matériaux sont considérés exempts de pollution.
- La qualité des matériaux dragués n'a pas d'incidence sur la qualité des matériaux en place au lieu de restitution en aval.

3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments

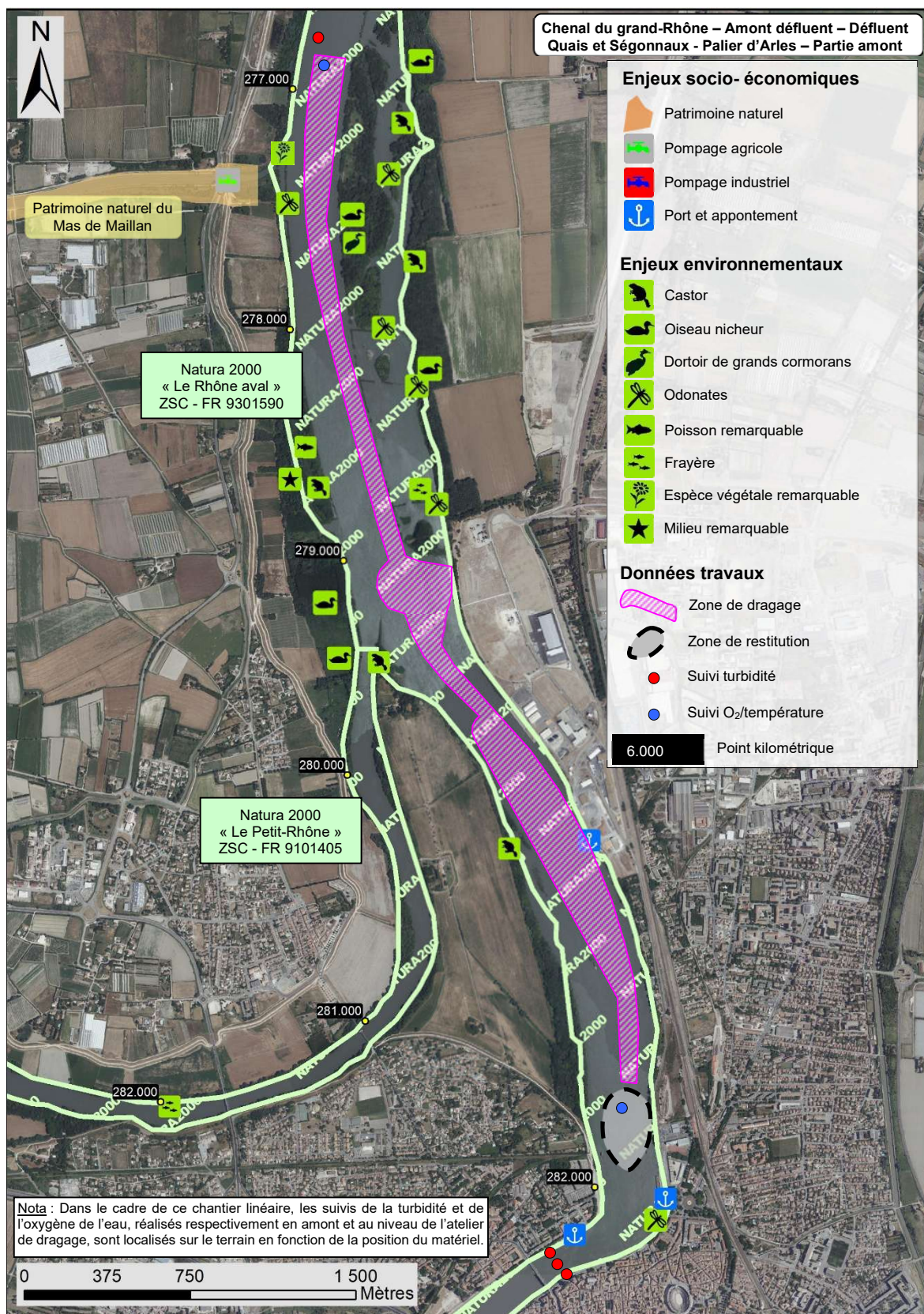


Figure 5. Localisation des enjeux socio-économiques et environnementaux dans la zone de travaux

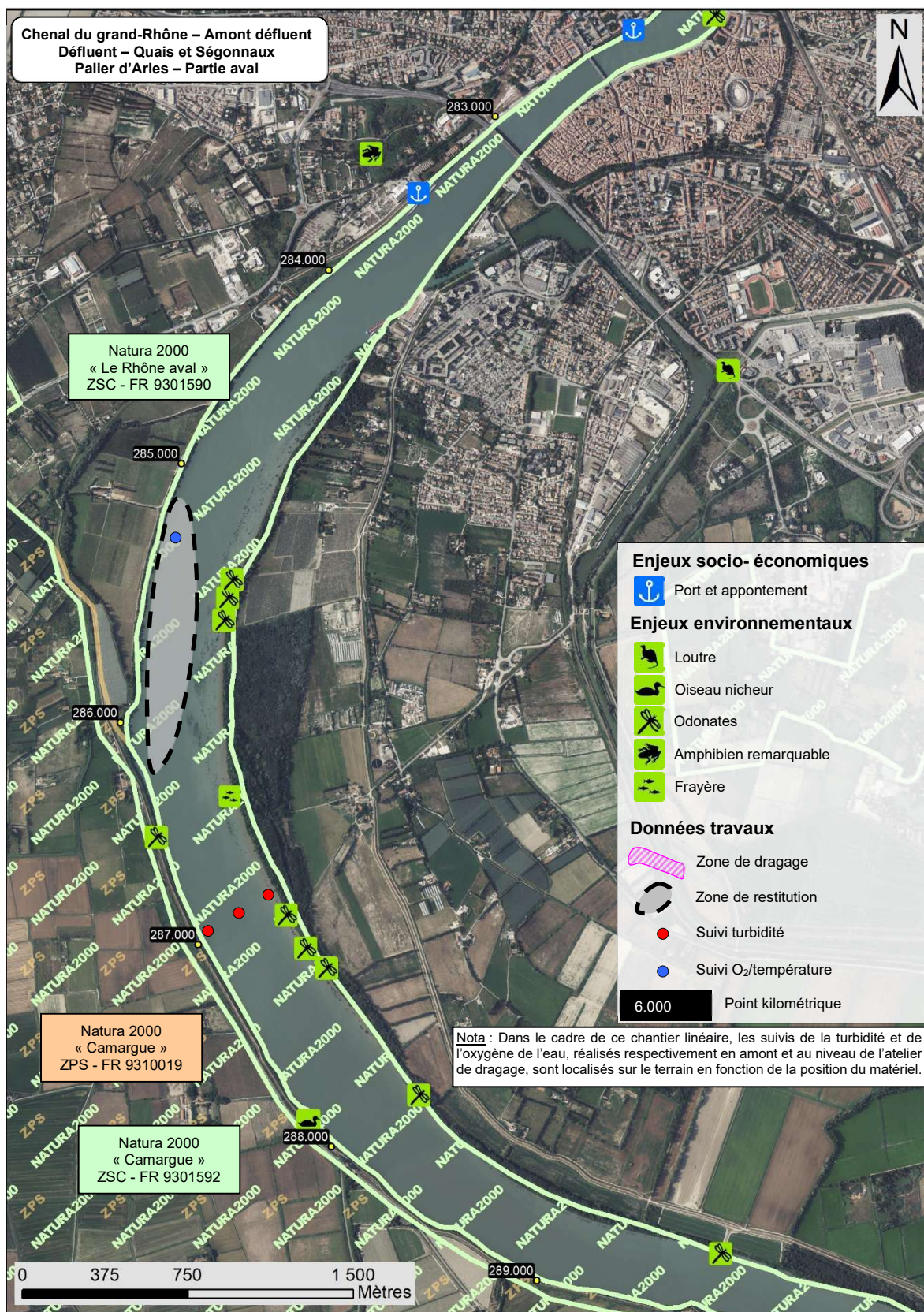


Figure 5 bis. Localisation des enjeux socio-économiques et environnementaux dans la zone de travaux

3-1 - Exposé détaillé des enjeux

3-1-1 - Enjeux environnementaux

3-1-1-1 Description du site

Description de la faune et la flore répertoriées sur et à proximité du site (d'après données bibliographiques : SVP³ du Rhône, Atlas des Sites d'Intérêt Ecologique de CNR, inventaires nationaux et complétée par une visite sur site) :

La zone de dragage est localisée dans le chenal de navigation du Rhône, où des matériaux graveleux se sont accumulés à la suite du transport solide régulier du fleuve dans ce secteur.

Les travaux sont réalisés exclusivement par des moyens fluviaux et les installations de chantiers sont envisagées sur le site industriel et portuaire d'Arles, aménagé pour les activités humaines. Entre 2012 et 2014, le site d'entretien et ses environs a fait l'objet de visites régulières par des techniciens environnement de CNR dans le cadre d'un suivi écologique et fluvio-morphologique. Les nouvelles prospections de terrain le 2 octobre 2025 ont permis de constater que le site ne présentait que peu, ou pas, d'évolution depuis les dernières visites réalisées en 2022, 2023 et 2024.

Dans la zone d'étude, qui s'étend entre le PK 276.800 et 282.000, le fleuve peut être scindé en plusieurs sections :

- **Entre les PK 276.800 et 279.000**, le Rhône présente un plan d'eau, de 220 à 260 m de large, compris entre des berges en enrochements. En rive gauche, entre les PK 278.000 et 279.000, la berge naturelle est remplacée par une digue Girardon en enrochements qui isole le cours principal des casiers. Les profils subaquatiques des berges sont particulièrement raides. La rive gauche ne présente pas de végétation aquatique. En rive droite, la végétation aquatique est aussi absente à l'exception de quelques secteurs, entre les PK 278.000 et 278.500, moins profonds qui présentent quelques herbiers aquatiques épars et étroits composés de vallisnérie (environ 50 cm de large). La végétation terrestre est bien développée sur ces berges naturelles en enrochement avec principalement des peupliers noirs, des peupliers blancs, des frênes et des ormes. Les sous-bois sont fortement colonisés par l'*Amorpha fruticosa* qui s'observe en peuplement monospécifique sur la digue Girardon. La canne de Provence et l'érable négundo s'observent très régulièrement tout au long des berges.



Figure 6. Digue Girardon rive gauche



Figure 7. Berge arborée rive gauche



Figure 8. Berge arborée rive droite



Figure 9. Herbier ponctuel de vallisnérie en rive droite

- **Entre les PK 279.000 et 280.000**, le fleuve présente un plan d'eau compris entre 250 et 350 m et qui dépasse les 450 m de large au niveau du bassin de virement. Dans ce secteur, la rive droite présente des berges sableuses en alternance avec des enrochements libres. La rive gauche est principalement en enrochement et seule une plage sableuse d'une centaine de mètres s'observe à la hauteur du bassin de virement. La végétation aquatique est, généralement, absente. Quelques herbiers de potamots nouveaux et accessoirement de myriophylles s'observent au niveau de petites anses protégées du chenal principal en rive droite. En rive gauche, la végétation se limite à quelques pieds épars de grande naïade au niveau de la plage sableuse. Sur l'ensemble de ce secteur, la végétation terrestre est similaire à celle observée plus à l'amont.



Figure 10. Berge sableuse rive droite en amont du défluent



Figure 11. Anse sableuses protégées en rive droite en aval du défluent



Figure 12. Berge sableuse rive gauche au niveau du bassin de virement



Figure 13. Berge arborée en rive gauche aval bassin de virement

- **En aval du PK 280.000**, la rive gauche présente une alternance de quais industriels et de berges en enrochements. Sur les berges en enrochement, la végétation arborée est composée de peupliers avec un sous-bois d'*Amorpha fruticosa*. Dans ce secteur péri-urbain de nombreux dépôts de déchets inertes viennent dégrader l'état général des berges. La rive droite présente des berges plutôt graveleuses en alternance avec des enrochements. Dans ce secteur, les bancs de galets présentent une végétation limitée à quelques touffes d'hélophytes sur les surfaces soumises au marnage. Des saules arbustifs se développent sur les surfaces le plus hautes. De part et d'autre du fleuve, la végétation aquatique est absente.



Figure 14. Alternance de quais et d'enrochements en rive gauche



Figure 15. Berge en enrochement avec dépôts d'inertes en rive gauche



Figure 16. Berge graveleuse en rive droite



Figure 17. Banc de galet avec hélophytes et saules en rive droite

Sur l'ensemble de la zone d'étude, les formations arborées présentent de nombreux arbres sénescents (principalement de grands peupliers).

Les milieux concernés par les travaux dans le Rhône sont, exclusivement, situés au niveau du chenal de navigation. Il s'agit de milieux de pleine eau avec des fonds grossiers régulièrement remaniés par les capacités de transport du fleuve. Ces sites avec de grandes profondeurs ne présentent pas de végétation aquatique.

Dans la partie aval de la zone d'intervention, les berges du fleuve deviennent de plus en plus anthropisées lors du passage de l'agglomération d'Arles. La végétation laisse la place aux équipements humains pour la navigation ou la protection des habitations contre les crues. Cependant le castor reste très présent en berge tant qu'il existe de la végétation et notamment en rive droite du Rhône en face de la Zone Industriale-Portuaire d'Arles.

Les indices de présence de la loutre d'Europe sont maintenant régulièrement retrouvés dans le bassin versant du Rhône. A proximité du site, quelques épreintes ont été notés sur le canal du Vigueirat en 2013 et plus récemment sur le marais de Meyranne et des chanoines en 2024. Il est probable que la loutre très mobile exploite l'ensemble des milieux aquatiques du secteur.

Les milieux d'intérêt sont observés dans la partie amont du site avec en particulier :

- Les casiers de Saxy, en rive gauche, où il est mentionné la présence du castor, des frayères à cyprins et un fort intérêt de la ripisylve pour la nidification de l'avifaune (en particulier le milan noir et les hérons). Le gomphe à pattes jaunes fréquente les berges des îles de la rive gauche où le courant est plus faible et la sédimentation plus forte (sédiments sablo-argileux).
- Les casiers de Farragon, en rive droite depuis la prise d'eau du canal BRL jusqu'à la déflue avec le Petit-Rhône, présentent un intérêt pour le castor, le brochet ou encore le milan noir dans les boisements alluviaux attenants.

Ces sites abritent une faune d'intérêt diversifiée (mammifères, oiseaux, invertébrés et poissons). La blennie fluviatile a été identifiée, en 2012, en berge rive droite du fleuve, lors de pêches de suivi de l'OFB entre les PK 278 et 279. Il est probable que l'espèce puisse frayer sur ces surfaces. Des frayères potentielles importantes pour l'aloise feinte sont mentionnées en rive gauche du Rhône entre les PK 272.500 et 274.700 dans les zones peu profondes et couvertes de graviers.

L'ensemble du Rhône aval est un axe de migration important pour les espèces d'intérêt comme l'aloise, les lamproies et l'anguille.

3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences

Exposé détaillé valant évaluation d'incidence au sens des articles L.414-4 et R. 414-19 du code de l'environnement.

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non ☐

Nom du site de référence :

« Le Rhône aval » (Zone Spéciale de Conservation - ZSC - FR9301590).

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de ... km ☐ à proximité ☐ dedans ☒

Le site Natura 2000 « Le Rhône aval » est un site continu qui comprend le Rhône et ses annexes sur une longueur d'environ 150 km de Donzère-Mondragon à la Méditerranée pour une surface totale de 12 579 ha. Dans cette portion aval, le fleuve présente une grande richesse écologique avec plusieurs habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Les ripisylves qui se développent sont en bon état de conservation et permettent avec le fleuve d'assurer l'ensemble des rôles fonctionnels de l'axe fluvial : fonction de corridor, fonction de diversification et fonction de refuge.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Code	Présence dans la zone de travaux
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110	Ø
Estuaires	1130	Ø
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140	Ø
Lagunes côtières *	1150*	Ø
Grandes criques et baies peu profondes	1160	Ø
Végétation annuelle des laissés de mer	1210	Ø
Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	1310	Ø
Prés-salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)	1410	Ø
Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)	1420	Ø
Steppes salées méditerranéennes (<i>Limonietalia</i>) *	1510*	Ø
Dunes mobiles embryonnaires	2110	Ø
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2120	Ø
Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i>	2210	Ø
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140	Ø
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	3150	Ø
Mares temporaires méditerranéennes*	3170*	Ø
Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	3250	Ø
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260	Ø
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	3270	Ø
Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	3280	Ø
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpin	6430	Ø
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	91F0	Ø
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0	Ø
Galeriers et fourrés riverains méridionaux (<i>Nerio-Tamaricetea</i> et <i>Securinegion tinctoriae</i>)	92D0	Ø

Tableau 4. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Le Rhône aval » (FR9301590)

(*) En gras les habitats prioritaires

Sur l'ensemble du site ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées :

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Présence dans la zone de travaux
Invertébrés		
Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	1041	Ø
Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	1044	Ø
Gomphe à cercoïdes fourchus (<i>Gomphus graslinii</i>)	1046	Ø
Lucane Cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	1083	Ø
Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	1088	Ø
Écaille chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>)	6199	Ø
Amphibiens et Reptiles		
Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>)	1166	Ø
Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	1220	Ø
Mammifères		
Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	1304	Ø
Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>)	1305	Ø
Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>)	1307	Ø
Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	1310	Ø
Murin de Capaccini (<i>Myotis capaccinii</i>)	1316	Ø
Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	1321	Ø
Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	1324	Ø
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	1337	Passage sur les berges
Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	1355	
Poissons		
Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>)	1095	Passage potentiel en migration
Alose feinte (<i>Alosa agone</i>)	1103	Passage en migration
Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	1163	Non répertorié localement
Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>)	5339	En transit (Pas d'habitat favorable)
Blageon (<i>Telestes souffia</i>)	6147	
Toxostome (<i>Parachondrostoma toxostoma</i>)	6150	

Tableau 5. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Le Rhône aval » (FR9301590)

Evaluation d'incidence :

Les travaux se déroulent dans le chenal navigable du Grand-Rhône, sur un linéaire de 5 km environ, dans le site Natura 2000 « Le Rhône aval » (voir figures 5 et 5bis).

Les travaux comprennent d'une part, l'enlèvement de matériaux graveleux récents, déposés dans le chenal depuis le dernier dragage en 2025, et d'autre part, la restitution de ces matériaux plus en aval dans des fosses du fleuve. Tous ces travaux se déroulent exclusivement dans le milieu aquatique à l'aide de matériel fluvial. Ces mouvements de matériaux interviennent au niveau du chenal vif du Rhône où les fonds sont régulièrement remaniés au gré des événements hydrologiques avec l'apparition régulière du phénomène de charriage.

Sur ce site de pleine eau du Rhône, aucun milieu d'intérêt communautaire n'est recensé. Les premiers habitats d'intérêt sont observés en berge avec la forêt alluviale bien développée de part et d'autre du fleuve dans la partie amont de la zone d'intervention.

Les incidences des travaux tant au niveau de la pelle sur ponton que de la restitution par clapage restent localisées en termes de remise en suspension à proximité des surfaces remaniées. Ces remises en suspension ont une incidence localisée et modérée sur la qualité des eaux. Les incidences à l'aval des remises en suspension de sédiments sont négligeables sur les milieux naturels.

Les poissons, parmi lesquels se trouvent les seules espèces d'intérêt communautaire susceptibles d'être présentes à proximité des ateliers de dragage, peuvent éviter les zones d'intervention très localisées. Pour les poissons, l'incidence du projet sur les espèces d'intérêt communautaire, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, est considérée comme négligeable (cf. § 3-1-1-3 – Enjeux piscicoles).

L'absence d'habitat d'intérêt communautaire dans les limites d'incidence des travaux et à l'aval, les effets temporaires et localisés sur la qualité des eaux (remises en suspension) et sur l'habitat benthique (remaniement des fonds) permettent de préciser que le dragage a une incidence négligeable sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire mentionnés au site Natura 2000.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien du chenal de navigation entre le PK 276.800 et 281.500 sur la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site « Le Rhône aval » (Zone Spéciale de Conservation - ZSC - FR9301590) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable : oui ☐ non ☒

Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui ☐ non ☒

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non ☐

Nom du site de référence :

« Le Petit-Rhône » (Zone Spéciale de Conservation - ZSC - FR9101405).

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de ...km ☐ à proximité ☒ dedans ☐

Le site Natura 2000 « Le Petit-Rhône » est un site continu qui comprend le cours du Petit-Rhône depuis sa déflue en Arles jusqu'à la mer. Ce linéaire d'environ 60 km présente un cours largement endigué. La limite du site Natura 2000 correspond au bord des eaux et exclut par conséquent les berges et les formations ripariennes.

L'importance de ce site réside avant tout dans son rôle fonctionnel comme corridor pour les poissons migrateurs en complément du Grand-Rhône. La partie aval, moins artificialisée et faisant partie de l'ensemble camarguais, présente sur ses berges des habitats favorables pour de nombreuses espèces et en particulier le castor et la cistude d'Europe.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Estuaires	1130

Tableau 6. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Le Petit-Rhône » (FR9101405).

Espèces d'intérêt communautaire	Code
Reptiles	
Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	1220
Mammifères	
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	1337
Poissons	
Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>)	1095
Lamproie de rivière (<i>Lampetra fluviatilis</i>)	1099
Alose feinte (<i>Alosa agone</i>)	1103
Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>)	5339

Tableau 7. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Le Petit-Rhône » (FR9101405).

Evaluation d'incidence :

Les travaux qui se déroulent dans le chenal du Rhône sur un linéaire d'environ 5 km ne se situent pas dans le site Natura 2000 « Le Petit-Rhône » (voir figures 5 et 5bis). Seule la partie amont (linéaire d'environ 3 km) se situe en amont de la déflue avec le Petit-Rhône. Pour ce site Natura 2000, seules les remises en suspension au niveau de la zone d'entretien du chenal, localisées en amont, sont susceptibles d'avoir une incidence.

Les travaux se déroulent dans le chenal de navigation et dans des sites de pleine eau le long du fleuve. Les incidences des travaux, tant au niveau de la pelle sur ponton que de la restitution par clapage, restent localisées, en termes de remise en suspension, à proximité des surfaces remaniées. Les incidences à l'aval des remises en suspension de sédiments sont négligeables sur les milieux naturels.

Les espèces de poissons, qui présentent un intérêt communautaire, utilisent le Petit-Rhône comme corridor de migration entre la mer et le Rhône plus en amont. Les travaux d'entretien du chenal, même à proximité du site Natura 2000, ne sont pas de nature à avoir une incidence sur ce rôle fonctionnel du Petit-Rhône où les taux de matières en suspension sont régulièrement élevés.

Les milieux concernés par les dragages, la faible influence des travaux à l'aval immédiat de la restitution des sédiments et la position de l'intervention par rapport au site Natura 2000 permettent de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les espèces d'intérêt communautaire.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien du chenal de navigation entre le PK 276.800 et 281.500 sur la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site « Le Petit-Rhône » (Zone Spéciale de Conservation - ZSC - FR9101405) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable : oui ☐ non ☒

Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui ☐ non ☒

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non ☐

Nom du site de référence :

« Camargue » (Zone Spéciale de Conservation - ZSC - FR9301592).

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de ...km ☐ à proximité ☒ dedans ☐

Le site Natura 2000 « Camargue » comprend le delta de la Camargue ainsi qu'une bande marine de 3 miles comprenant les embouchures du Petit-Rhône et du Grand-Rhône. Cette surface de près de 114 000 ha abrite 29 habitats d'intérêt communautaire dont 6 prioritaires (en gras dans le tableau suivant). Tous ces milieux s'organisent en une mosaïque complexe déterminée essentiellement par la présence et l'abondance de l'eau et du sel. Les espèces animales d'intérêt communautaire sont au nombre de 22 avec de nombreux chiroptères, une importante population de cistude d'Europe et un fort intérêt piscicole avec les embouchures du Petit et du Grand-Rhône.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110
Estuaires	1130
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140
Lagunes côtières*	1150*
Grandes criques et baies peu profondes	1160
Récifs	1170
Végétation annuelle des laissés de mer	1210
Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	1310
Prés salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)	1410
Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornetea fruticosi</i>)	1420
Steppes salées méditerranéennes (<i>Limonietalia</i>)*	1510*
Dunes mobiles embryonnaires	2110
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2120
Dépressions humides intradunales	2190
Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i>	2210
Dunes avec pelouses des <i>Malcolmietalia</i>	2230
Dunes avec pelouses du <i>Brachypodietalia</i> et des plantes annuelles	2240
Dunes littorales à <i>Juniperus</i> spp.*	2250*
Dunes à végétation sclérophylle du <i>Cisto-Lavenduletalia</i>	2260
Dunes avec forêts à <i>Pinus pinea</i> et/ou <i>Pinus pinaster</i>*	2270*
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	3140
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	3150
Mares temporaires méditerranéennes*	3170*
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>*	6220*
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	6420
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins	6430
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0
Galeries et fourrés riverains méridionaux (<i>Nerio-Tamaricetea</i> et <i>Securinegion tinctoriae</i>)	92D0

Tableau 8. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Camargue » (FR9301592).

(*) En gras les habitats prioritaires

Espèces d'intérêt communautaire	Code
Invertébrés	
Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	1041
Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	1044
Lucane Cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	1083
Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	1088
Ecaille chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>)	6199
Amphibiens et Reptiles	
Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	1220
Tortue Caouanne (<i>Caretta caretta</i>)	1224
Mammifères	
Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	1303
Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	1304
Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>)	1307
Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	1310
Myotis capaccinii (<i>Myotis capaccinii</i>)	1316
Vespertilion à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	1321
Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	1324
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	1337
Grand dauphin (<i>Tursiops truncatus</i>)	1349
Poissons	
Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>)	1095
Lamproie de rivière (<i>Lampetra fluviatilis</i>)	1099
Alose feinte (<i>Alosa agone</i>)	1103
Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>)	5339
Plantes	
Riella à thalle hélicoïde (<i>Riella helicophylla</i>)	1391

Tableau 9. Listes des espèces d'intérêt communautaire du site « Camargue » (FR9301592)

Evaluation d'incidence :

L'ensemble des interventions d'entretien du chenal de navigation en Arles (dragages et restitution) se situe en dehors du site d'importance communautaire qui s'observe au-delà de la berge rive droite du Grand-Rhône.

Les travaux se déroulent dans le chenal de navigation et dans des sites de pleine eau le long du fleuve. Les incidences à l'aval des remises en suspension de sédiments sont négligeables sur les milieux naturels. La bande marine de ce site Natura 2000 se localise à plus de 45 km de la zone de remise en suspension. A cette distance les incidences des remises en suspension sont nulles sur les milieux.

La localisation de la zone d'entretien en dehors du site Natura 2000 et le confinement des matières en suspension dans le fleuve permettent de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences notables sur les habitats et les espèces communautaires.

Compte tenu de l'évaluation ci-dessus, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien du chenal de navigation entre le PK 276.800 et 281.500 sur la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site « Camargue » (Zone Spéciale de Conservation – ZSC – FR9301592), est nulle.

Conclusion sur l'effet notable : oui ☐ non ☒
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui ☐ non ☒

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non ☐

Nom du site de référence :
« Camargue » (Zone de Protection Spéciale - ZPS - FR9310019).

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :
à plus de ...km ☐ à proximité ☒ dedans ☐

La Zone de Protection Spéciale « Camargue » présente un contour très proche de celui de la Zone Spéciale de Conservation du même nom. La surface de 221 000 ha environ comprend le delta de Camargue et une bande marine au droit du delta. Le delta avec sa position géographique, sa mosaïque de milieux naturels très diversifiée et son étendue spatiale présente une richesse avifaunistique exceptionnelle. Ainsi, près de 370 espèces d'oiseaux fréquentent le site annuellement avec plus de 80 espèces d'intérêt communautaire. Selon les espèces, le site est utilisé pour la reproduction, l'hivernage ou la migration. La partie marine est une zone de forte productivité biologique. Ce milieu marin est utilisé comme zone d'alimentation, de stationnement ou de repos pour diverses espèces d'oiseaux marins ou littoraux.

Les données concernant les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants :

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Plongeon catmarin (<i>Gavia stellata</i>) ^(*)	A001	Hivernage. Etape migratoire.
Plongeon arctique (<i>Gavia arctica</i>) ^(*)	A002	Hivernage. Etape migratoire.
Plongeon imbrin (<i>Gavia immer</i>) ^(*)	A003	Hivernage. Etape migratoire.
Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>)	A004	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire.
Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)	A005	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire.
Grèbe esclavon (<i>Podiceps auritus</i>) ^(*)	A007	Etape migratoire.
Grèbe à cou noir (<i>Podiceps nigricollis</i>)	A008	Hivernage. Etape migratoire.
Puffin cendré (<i>Calonectris diomedea</i>) ^(*)	A010	Etape migratoire.
Océanite tempête (<i>Hydrobates pelagicus</i>) ^(*)	A014	Etape migratoire.
Fou de Bassan (<i>Sula bassana</i>)	A016	Hivernage. Etape migratoire.
Grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>)	A017	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire.
Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>) ^(*)	A021	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire.
Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>) ^(*)	A022	Reproduction. Etape migratoire.
Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>) ^(*)	A023	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire.
Crabier chevelu (<i>Ardeola ralloides</i>) ^(*)	A024	Reproduction. Etape migratoire.
Héron garde-bœufs (<i>Bubulcus ibis</i>)	A025	Résidente.
Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>) ^(*)	A026	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire.
Grande Aigrette (<i>Egretta alba</i>) ^(*)	A027	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire.
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	A028	Résidente.
Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>) ^(*)	A029	Reproduction. Etape migratoire.
Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>) ^(*)	A030	Etape migratoire.
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>) ^(*)	A031	Reproduction. Etape migratoire.
Ibis falcinelle (<i>Plegadis falcinellus</i>) ^(*)	A032	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire.
Spatule blanche (<i>Platalea leucorodia</i>) ^(*)	A034	Reproduction. Etape migratoire.
Flamant rose (<i>Phoenicopterus ruber</i>) ^(*)	A035	Résidente.
Cygne tuberculé (<i>Cygnus olor</i>)	A036	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire.
Cygne de Bewick (<i>Cygnus columbianus bewickii</i>) ^(*)	A037	Hivernage. Etape migratoire.
Cygne chanteur (<i>Cygnus cygnus</i>) ^(*)	A038	Hivernage. Etape migratoire.
Oie des moissons (<i>Anser fabalis</i>)	A039	Hivernage. Etape migratoire.
Oie rieuse (<i>Anser albifrons</i>)	A041	Hivernage. Etape migratoire.
Oie cendrée (<i>Anser anser</i>)	A043	Hivernage. Etape migratoire.
Bernache nonnette (<i>Branta leucopsis</i>) ^(*)	A045	Hivernage.
Tadome de Belon (<i>Tadorna tadorna</i>)	A048	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire.
Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>)	A050	Hivernage. Etape migratoire.
Canard chipeau (<i>Anas strepera</i>)	A051	Hivernage. Etape migratoire.
Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	A052	Hivernage. Etape migratoire.
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	A053	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire.

22/04/2026

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Canard pilet (<i>Anas acuta</i>)	A054	Hivernage. Etape migratoire.
Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>)	A055	Etape migratoire.
Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>)	A056	Hivernage. Etape migratoire.
Nette rousse (<i>Netta rufina</i>)	A058	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire.
Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>)	A059	Hivernage. Etape migratoire.
Fuligule nyroca (<i>Aythya nyroca</i>) ^(*)	A060	Hivernage.
Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>)	A061	Hivernage. Etape migratoire.
Fuligule milouinan (<i>Aythya marila</i>)	A062	Hivernage. Etape migratoire.
Eider à duvet (<i>Somateria mollissima</i>)	A063	Hivernage. Etape migratoire.
Harelde boréale (<i>Clangula hyemalis</i>)	A064	Hivernage.
Macreuse noire (<i>Melanitta nigra</i>)	A065	Hivernage. Etape migratoire.
Macreuse brune (<i>Melanitta fusca</i>)	A066	Hivernage. Etape migratoire.
Garrot à œil d'or (<i>Bucephala clangula</i>)	A067	Hivernage.
Harle piette (<i>Mergus albellus</i>) ^(*)	A068	Hivernage.
Harle huppé (<i>Mergus serrator</i>)	A069	Hivernage. Etape migratoire.
Harle bièvre (<i>Mergus merganser</i>)	A070	Hivernage.
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>) ^(*)	A072	Reproduction. Etape migratoire.
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) ^(*)	A073	Reproduction. Etape migratoire.
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>) ^(*)	A074	Etape migratoire.
Pygargue à queue blanche (<i>Haliaeetus albicilla</i>) ^(*)	A075	Hivernage.
Vautour percnoptère (<i>Neophron percnopterus</i>) ^(*)	A077	Etape migratoire.
Circaète Jean-le-blanc (<i>Circaetus gallicus</i>) ^(*)	A080	Reproduction. Etape migratoire.
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) ^(*)	A081	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire.
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>) ^(*)	A082	Hivernage. Etape migratoire.
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>) ^(*)	A084	Etape migratoire.
Aigle pomarin (<i>Clanga pomarina</i>) ^(*)	A089	Etape migratoire.
Aigle criard (<i>Aquila clanga</i>) ^(*)	A090	Hivernage. Etape migratoire.
Aigle royal (<i>Aquila chrysaetos</i>) ^(*)	A091	Hivernage. Etape migratoire.
Aigle botté (<i>Hieraaetus pennatus</i>) ^(*)	A092	Hivernage. Etape migratoire.
Aigle de Bonelli (<i>Aquila fasciata</i>) ^(*)	A093	Hivernage.
Balbusard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>) ^(*)	A094	Hivernage. Etape migratoire.
Faucon crécerellette (<i>Falco naumanni</i>) ^(*)	A095	Etape migratoire.
Faucon kobez (<i>Falco vespertinus</i>) ^(*)	A097	Etape migratoire.
Faucon émerillon (<i>Falco columbarius</i>) ^(*)	A098	Hivernage. Etape migratoire.
Faucon d'Eléonore (<i>Falco eleonora</i>) ^(*)	A100	Etape migratoire.
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>) ^(*)	A103	Hivernage. Etape migratoire.
Râle d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>)	A118	Résidente.
Marouette ponctuée (<i>Porzana porzana</i>) ^(*)	A119	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire.
Marouette poussin (<i>Porzana parva</i>) ^(*)	A120	Reproduction. Etape migratoire.
Marouette de Baillon (<i>Porzana pusilla</i>) ^(*)	A121	Reproduction. Etape migratoire.
Râle des genêts (<i>Crex crex</i>) ^(*)	A122	Etape migratoire.
Gallinule poule-d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	A123	Résidente.
Talève sultane (<i>Porphyrio porphyrio</i>) ^(*)	A124	Résidente.
Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	A125	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire.
Grue cendrée (<i>Grus grus</i>) ^(*)	A127	Hivernage. Etape migratoire.
Outarde canepetière (<i>Tetrax tetrax</i>) ^(*)	A128	Etape migratoire.
Huîtrier pie (<i>Haematopus ostralegus</i>)	A130	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire.
Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>) ^(*)	A131	Reproduction. Etape migratoire.
Avocette élégante (<i>Recurvirostra avosetta</i>) ^(*)	A132	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire.
Œdicnème criard (<i>Burhinus oedicnemus</i>) ^(*)	A133	Reproduction. Etape migratoire.

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Glaréole à collier (<i>Glareola pratincola</i>) ^(*)	A135	Reproduction. Etape migratoire.
Petit Gravelot (<i>Charadrius dubius</i>)	A136	Etape migratoire.
Grand Gravelot (<i>Charadrius hiaticula</i>)	A137	Hivernage. Etape migratoire.
Gravelot à collier interrompu (<i>Charadrius alexandrinus</i>) ^(*)	A138	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire.
Pluvier guignard (<i>Charadrius morinellus</i>) ^(*)	A139	Etape migratoire.
Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>) ^(*)	A140	Hivernage. Etape migratoire.
Pluvier argenté (<i>Pluvialis squatarola</i>)	A141	Hivernage. Etape migratoire.
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	A142	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire.
Bécasseau maubèche (<i>Calidris canutus</i>)	A143	Etape migratoire.
Bécasseau sanderling (<i>Calidris alba</i>)	A144	Hivernage. Etape migratoire.
Bécasseau minute (<i>Calidris minuta</i>)	A145	Etape migratoire.
Bécasseau de Temminck (<i>Calidris temminckii</i>)	A146	Hivernage. Etape migratoire.
Bécasseau cocorli (<i>Calidris ferruginea</i>)	A147	Etape migratoire.
Bécasseau variable (<i>Calidris alpina</i>)	A149	Etape migratoire.
Combattant varié (<i>Philomachus pugnax</i>) ^(*)	A151	Hivernage. Etape migratoire.
Bécassine sourde (<i>Lymnocyrtus minimus</i>)	A152	Etape migratoire.
Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>)	A153	Hivernage. Etape migratoire.
Bécasse des bois (<i>Scolopax rusticola</i>)	A155	Hivernage.
Barge à queue noire (<i>Limosa limosa</i>)	A156	Etape migratoire.
Barge rousse (<i>Limosa lapponica</i>) ^(*)	A157	Hivernage. Etape migratoire.
Courlis courlieu (<i>Numenius phaeopus</i>)	A158	Etape migratoire.
Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>)	A160	Etape migratoire.
Chevalier arlequin (<i>Tringa erythropus</i>)	A161	Etape migratoire.
Chevalier gambette (<i>Tringa totanus</i>)	A162	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire.
Chevalier aboyeur (<i>Tringa nebularia</i>)	A164	Hivernage. Etape migratoire.
Chevalier cul-blanc (<i>Tringa ochropus</i>)	A165	Hivernage. Etape migratoire.
Chevalier sylvain (<i>Tringa glareola</i>) ^(*)	A166	Etape migratoire.
Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>)	A168	Hivernage. Etape migratoire.
Tournepiere à collier (<i>Arenaria interpres</i>)	A169	Hivernage. Etape migratoire.
Phalarope à bec étroit (<i>Phalaropus lobatus</i>) ^(*)	A170	Etape migratoire.
Labbe pomarin (<i>Stercorarius pomarinus</i>)	A172	Etape migratoire.
Labbe parasite (<i>Stercorarius parasiticus</i>)	A173	Etape migratoire.
Grand Labbe (<i>Stercorarius skua</i>)	A175	Etape migratoire.
Mouette mélanocéphale (<i>Larus melanocephalus</i>) ^(*)	A176	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire.
Mouette pygmée (<i>Larus minutus</i>) ^(*)	A177	Hivernage. Etape migratoire.
Mouette rieuse (<i>Larus ridibundus</i>)	A179	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire.
Goéland railleur (<i>Larus genei</i>) ^(*)	A180	Reproduction. Etape migratoire.
Goéland d'Audouin (<i>Larus audouinii</i>) ^(*)	A181	Etape migratoire.
Goéland cendré (<i>Larus canus</i>)	A182	Hivernage. Etape migratoire.
Goéland brun (<i>Larus fuscus</i>)	A183	Hivernage. Etape migratoire.
Mouette tridactyle (<i>Rissa tridactyla</i>)	A188	Hivernage.
Sterne hansel (<i>Gelochelidon nilotica</i>) ^(*)	A189	Reproduction. Etape migratoire.
Sterne caspienne (<i>Sterna caspia</i>) ^(*)	A190	Etape migratoire.
Sterne caugek (<i>Sterna sandvicensis</i>) ^(*)	A191	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire.
Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>) ^(*)	A193	Reproduction. Etape migratoire.
Sterne naine (<i>Sterna albifrons</i>) ^(*)	A195	Reproduction. Etape migratoire.
Guifette moustac (<i>Chlidonias hybridus</i>) ^(*)	A196	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire.
Guifette noire (<i>Chlidonias niger</i>) ^(*)	A197	Etape migratoire.
Pingouin torda (<i>Alca torda</i>)	A200	Etape migratoire.
Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>) ^(*)	A215	Résidente.

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>) ^(*)	A222	Hivernage. Etape migratoire.
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>) ^(*)	A229	Résidente.
Rollier d'Europe (<i>Coracias garrulus</i>) ^(*)	A231	Reproduction. Etape migratoire.
Alouette calandre (<i>Melanocorypha calandra</i>) ^(*)	A242	Etape migratoire.
Alouette calandrelle (<i>Calandrella brachydactyla</i>) ^(*)	A243	Reproduction. Etape migratoire.
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) ^(*)	A246	Hivernage. Etape migratoire.
Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>) ^(*)	A255	Reproduction. Etape migratoire.
Gorgebleue à miroir (<i>Luscinia svecica</i>) ^(*)	A272	Hivernage. Etape migratoire.
Lusciniole à moustaches (<i>Acrocephalus melanopogon</i>) ^(*)	A293	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire.
Phragmite aquatique (<i>Acrocephalus paludicola</i>) ^(*)	A294	Etape migratoire.
Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>) ^(*)	A302	Hivernage. Etape migratoire.
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) ^(*)	A338	Etape migratoire.
Pie-grièche à poitrine rose (<i>Lanius minor</i>) ^(*)	A339	Etape migratoire.
Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>) ^(*)	A379	Etape migratoire.
Puffin des Baléares (<i>Puffinus puffinus mauretanicus</i>) ^(*)	A384	Hivernage.
Cormoran huppé méditerranéen (<i>Phalacrocorax aristotelis desmarestii</i>) ^(*)	A392	Etape migratoire.
Puffin Yelkouan (<i>Puffinus yelkouan</i>) ^(*)	A464	Etape migratoire.
Goéland leucopée (<i>Larus michahellis</i>)	A604	Résidente.

Tableau 10. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Camargue » (FR9310019)

^(*) Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

Evaluation d'incidence :

L'ensemble des interventions d'entretien du chenal de navigation en Arles se situe en dehors du site d'importance communautaire qui s'observe au-delà de la berge rive droite du Grand-Rhône.

La localisation de la zone d'entretien et l'incidence négligeable sur les milieux naturels en aval du site d'intervention ne sont pas de nature à induire des incidences sur les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire qui disposent de nombreuses surfaces d'intérêt à proximité.

Compte tenu de l'évaluation ci-dessus, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien du chenal de navigation entre le PK 276.800 et 281.500 sur la préservation des espèces communautaires du site « Camargue » (Zone de Protection Spéciale - ZPS - FR9310019), est nulle.

Conclusion sur l'effet notable : oui ☐ non ☒

Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui ☐ non ☒

*** Réseau Natura 2000, Incidences cumulées :**

Dans le cadre de la description des travaux (§1-3), il est noté la présence, dans la région, d'un seul chantier pouvant être réalisé simultanément à l'entretien du chenal de navigation en Arles (amont défluent, défluent, quais et ségonnaux). Il s'agit, à l'amont, des travaux d'entretien du garage amont de l'écluse de Beaucaire (12 km sur le Rhône).

Le chantier de dragage de la prise d'eau des Arméniers sera réalisé d'une pelle sur ponton et de barges à clapet. La restitution des 1 500 m³ de sédiments fin, à l'aide de barges à clapet, n'engendrera pas d'incidence sur la qualité des eaux au-delà d'une centaine de mètres vers l'aval. Ces travaux n'engendreront pas d'incidence cumulée en cas de réalisation concomitante avec les entretiens réalisés au niveau du chenal en Arles situés à près de 47 km à l'aval.

Tous ces chantiers sont localisés dans les sites Natura 2000 « Le Rhône aval » ou « Petit-Rhône » et aucune des zones de travaux ne concerne des milieux d'intérêt communautaire.

Dans tous les cas, la réalisation des chantiers répertoriés, de manière concomitante ou non, n'aura pas d'incidence cumulée significative sur la préservation des habitats et des espèces des sites présentés précédemment.

3-1-1-3 Enjeux piscicoles

La définition des enjeux piscicoles est réalisée à l'aide des espèces d'intérêt patrimonial mentionnées à proximité, des inventaires faunistiques, des inventaires frayères, des observations de terrain et des autres sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention. La liste d'espèces est complétée par l'anguille qui fait l'objet d'un plan national de gestion (application du R(CE) n°1100/2007 du 18 septembre 2007).

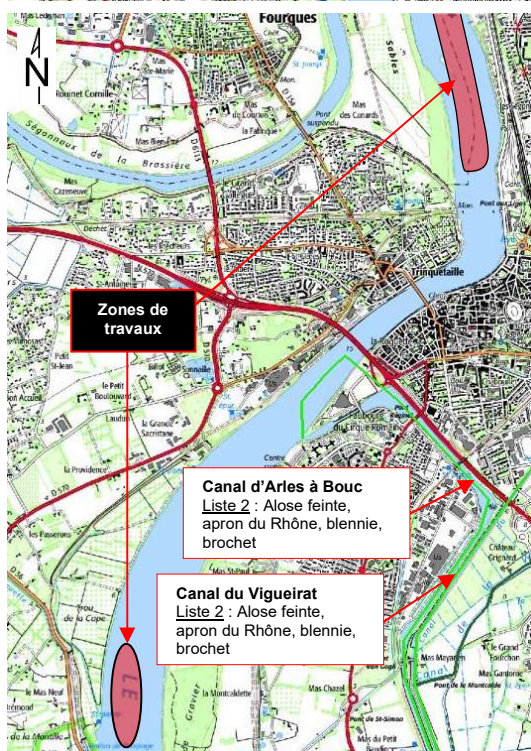
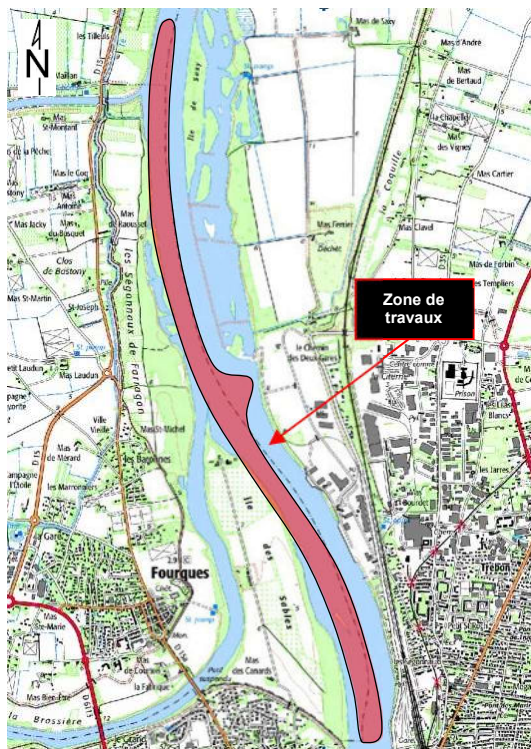


Figure 18. Localisation frayères d'après IGN25.
© Géo-IDE PACA 2020

Inventaire Frayères

Sur le département des Bouches-du-Rhône, les inventaires frayères au titre de l'Art. L.432-3 du code de l'environnement ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2012. Pour le département du Gard, aucune donnée n'est disponible à ce jour.

Dans la zone d'étude, le Rhône n'est pas mentionné comme secteur favorable à l'installation de frayères pour les poissons des listes 1 et 2.

Le suivi régulier du site depuis juillet 2012, n'a pas mis en évidence de secteurs particuliers susceptibles de jouer un rôle dans la reproduction piscicole tant au niveau de la zone de dragage (chenal de navigation) que des zones de restitution. Cependant, la berge en rive droite entre les PK 278 et 279 est susceptible d'accueillir le frai de la blennie fluviatile.

Le canal d'Arles à Bouc et le canal du Vigueirat sont classés en liste 2 pour l'aloise feinte, l'apron du Rhône, la blennie fluviatile et le brochet.

La définition des incidences des travaux sur les zones de frayères pour ces différentes espèces, est détaillée dans le cadre de l'analyse des enjeux piscicoles, ci-après.

Dans ce contexte, les espèces retenues sont récapitulées, ci-après :

- Alose feinte (*Alosa agone*)
- Anguille commune (*Anguilla anguilla*)
- Apron du Rhône (*Zingel asper*)
- Blageon (*Telestes souffia*)
- Blennie fluviatile (*Salariopsis fluviatilis*)
- Bouvière (*Rhodeus amarus*)
- Brochet (*Esox lucius*)
- Chabot (*Cottus gobio*)
- Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)
- Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*)
- Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)

Exposé détaillé :

Ces espèces, énoncées ci-dessus, sont potentiellement présentes dans le fleuve dans le cadre de leurs déplacements naturels historiques. Cependant, il est important de noter les éléments suivants :

- Que la lamproie marine fût très commune au XIX^{ème} siècle sur la vallée du Rhône et semble avoir pratiquement disparu aujourd'hui (une observation de reproduction en 2001 sur le bas Gardon et plus récemment un adulte en 2014 sur le Vieux-Rhône de Donzère à Bourg-Saint-Andéol) ;
- Que la lamproie de rivière fût abondante au début du XX^{ème} siècle et est devenue très rare voire en voie d'extinction sur certains bassins depuis 40 ans. Sa présence sur le Rhône reste à confirmer ;
- Que l'apron du Rhône, poisson d'eau vive endémique du bassin du Rhône et de ses affluents, présente des populations (naturelles ou introduites) sur le Doubs, la Lanterne, la Drôme, le Buëch et l'Ardèche. Il se reproduit dans des secteurs faiblement courants, peu profonds sur un substrat sablo-graveleux. Dans la zone d'étude, l'espèce n'est pas présente et ces milieux favorables ne sont pas représentés ;
- Que des espèces rhéophiles comme le toxostome et le blageon sont rares, voire absentes, sur le Rhône en retenue en aval de Lyon. Ces espèces sont, aussi, très rares sur le Rhône en aval de Beaucaire ;
- Que le chabot se trouve dans les eaux fraîches et turbulentes, mais fréquente aussi les grands lacs alpins. Il est préférentiellement présent sur le Haut-Rhône.

La bouvière, se reproduit dans certaines moules des genres *Anodonta* et *Unio* (hors anodonte chinoise - *Sinanodonta woodiana* espèce invasive en cours d'installation dans le bassin du Rhône). Ces mollusques qui nécessitent des substrats fins pour s'installer et du phytoplancton pour s'alimenter, se trouvent très ponctuellement le long des berges du Rhône et préférentiellement dans des zones plus calmes (anses, bras morts...). Les zones de travaux, qui se situent dans des secteurs plutôt courants, ne présentent pas les conditions nécessaires à l'installation des mollusques.

La blennie fluviatile est une espèce benthique des eaux courantes, claires et peu profondes. Si la bibliographie indique que dans le bassin du Rhône, elle présente des populations fragmentées, menacées par les aménagements et la pollution, les analyses ADNe récentes montrent que cette espèce colonise la totalité du cours du fleuve du Léman à la mer. Le frai se réalise, entre mai et juillet, sur des substrats grossiers voire rocheux et est sensible aux particules sédimentaires fines. Les œufs sont déposés sur le plafond d'une cavité (coquille vide ou dessous d'une roche (> 15 cm)). La présence, à proximité, de zones plus calmes est importante pour le développement des larves pélagiques. La présence de l'espèce en rive droite entre les PK 278 et PK 279 et la composition sablo-graveleuse des berges permettent d'envisager la présence potentielle de frayère sur le site. Les travaux qui concernent des matériaux graveleux dans le chenal de navigation à plus de 100 m des zones potentielles de frai n'auront pas d'incidence sur ces sites.

Le brochet se rencontre tout au long du Rhône, mais nécessite pour réaliser sa reproduction de conditions bien précises. Ainsi il est généralement donné, pour des frayères fonctionnelles, les caractéristiques suivantes : surfaces herbacées inondables pendant au moins 40 jours consécutifs entre février et fin mars avec une profondeur comprise entre 0.20 et 1 m d'eau. L'aménagement du fleuve ne permettant plus d'avoir des surfaces avec de telles caractéristiques, l'espèce utilise d'autres sites qui présentent des milieux peu profonds, calmes, riches en végétation et se réchauffant vite (productivité planctonique). Dans la vallée du Rhône, cela correspond principalement aux annexes hydrauliques (lônes, marais et plans d'eau connexes). Faute de mieux, certaines anses et bordures, protégées des courants vifs et bien colonisées par la végétation, peuvent être utilisées mais la réussite est très aléatoire. La zone d'intervention située dans le chenal de navigation est un milieu de pleine eau sans végétation aquatique. Ces surfaces ne sont pas des sites potentiels de frai de l'espèce.

L'alose feinte et l'anguille font l'objet d'un plan de gestion national qui comprend un volet local à l'échelle du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée (PLAGEPOMI 2022-2027).

En ce qui concerne l'alose feinte, l'espèce est un grand migrateur potamotou qui remonte les grands fleuves français pour frayer après avoir effectué sa croissance dans les eaux marines littorales. Dans le bassin versant du Rhône, la Zone d'Action Prioritaire (ZAP) s'étend jusqu'à la confluence avec l'Eyrieux, sur le Rhône, et jusqu'au barrage de Charmes, sur le Vieux-Rhône. La zone d'intervention est située au dans cette ZAP. Cette espèce remonte le fleuve, principalement, jusqu'à l'usine de Bollène et le barrage de Donzère sur le Vieux-Rhône. Les sites de frai comprennent une plage de substrats grossiers délimitée en amont par un profond et en aval par une zone peu profonde à courant rapide. Des sites potentiels peuvent s'observer le long des Vieux-Rhône vifs ou sur le Rhône endigué du palier d'Arles. Il est noté un site de frai potentiel au niveau des casiers de Saxy mais celui-ci est situé à plus de 2 km en amont de la

zone d'intervention en rive gauche du fleuve entre les PK 272.500 et PK 274.700. Dans la zone d'entretien ou à proximité aucun site de frai n'est identifié.

Les travaux réalisés à l'aide d'une pelle sur ponton et de barges à clapet pour le déplacement de matériaux graveleux avec une matrice sableuse, n'engendrent que des remises en suspension faibles à modérées et n'ont pas d'incidence tant au niveau de la zone d'intervention que de la zone de restitution. Dans ces conditions, ces travaux n'auront aucune incidence sur l'utilisation du fleuve pour les déplacements migratoires de l'aloise et il n'est pas nécessaire de mettre en place des contraintes calendaires.

En ce qui concerne l'anguille, le plan de gestion national comprend un volet local à l'échelle du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée (PLAGEPOMI 2022-2027). Dans ce plan, le Rhône est compris dans le périmètre de gestion depuis le barrage de Génissiat jusqu'à la mer. L'objectif de ce plan de gestion est d'assurer la reconstitution du stock d'anguilles au niveau européen. Si l'espèce n'utilise pas le fleuve pour sa reproduction, en revanche il est important pour son développement. Pour atteindre ces objectifs, le plan de gestion s'attèle à proposer des mesures afin de réduire les principaux facteurs de mortalité et d'améliorer les conditions environnementales pour permettre une productivité optimale des milieux. Actuellement, les effectifs de l'espèce, qui d'une manière générale se réduisent en remontant le fleuve, sont faibles sur le tiers amont du bas-Rhône. Le site se localise dans la zone d'action prioritaire pour la gestion des obstacles à la migration dont la limite amont est fixée en aval du barrage et de l'usine de Péage-de-Roussillon.

Dans la zone d'intervention, l'espèce utilise le fleuve comme corridor de migration tant en montaison qu'en dévalaison. Dans les deux cas, l'anguille privilégie les périodes de hausse des débits et de la turbidité des eaux pour se déplacer. Les travaux réalisés à l'aide d'une pelle sur ponton et de barges à clapet pour le déplacement de matériaux graveleux avec une matrice sableuse, n'engendrent que des remises en suspension faibles à modérées et n'ont pas d'incidence tant au niveau de la zone d'intervention que de la zone de restitution.

Sur ce site, les travaux, comprenant l'enlèvement des matériaux et la restitution au fleuve, n'auront aucune incidence sur l'utilisation du fleuve pour le déplacement de toutes les espèces piscicoles.

De plus, les surfaces concernées par les travaux ne sont pas potentiellement des sites de frai pour ces espèces protégées ou d'intérêt patrimonial.

Ainsi, compte tenu de l'analyse, ci-dessus, l'incidence du projet sur les enjeux piscicoles, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, est considérée comme négligeable.

3-1-1-4 Espèces protégées

Présence espèce protégée : oui ☒ non ☐

Nom (français/latin) : voir tableau ci-après

Utilisation zone de travaux :

Lieu d'alimentation /croissance/chasse ☐ lieu de reproduction ☐ Autre ☒ : Déplacement

Dossier dérogation espèce protégée : oui ☐ non ☒ espèce(s) :

(NB : Il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires.)

Espèces protégées référencées à proximité	Nationale : FR Régionale : RA/PACA/LR Départementale : N° dpt	Présence dans l'emprise des travaux
Mammifères		
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	FR	Absente
Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	FR	Absente

Tableau 11. Espèces protégées

Exposé détaillé :

Les espèces protégées référencées sont issues des données naturalistes bibliographiques des sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention, des observations de terrain et des données naturalistes disponibles sur le domaine géré par CNR. Le tableau, ci-dessus, récapitule ces espèces protégées dans le cadre de la réglementation française. Ces espèces sont étudiées, ci-après.

Le castor, très présent dans la vallée du Rhône, est répertorié en grand nombre dans le secteur d'étude. En effet, l'espèce se retrouve dans de nombreux sites entre Beaucaire et Arles. L'espèce exploite la plupart des berges naturelles du Rhône et des milieux annexes. Dans la zone des travaux, l'espèce est observée sur les deux rives. Avec plus particulièrement des zones d'intérêt au niveau des casiers de Saxy en rive gauche et de Farragon en rive droite. Dans tous les cas, les travaux réalisés avec du matériel fluvial sans intervention sur la berge n'ont aucune incidence sur l'espèce (individus et sites d'intérêts pour la reproduction ou l'alimentation).

Les indices de présence de la loutre d'Europe sont maintenant régulièrement retrouvés dans le bassin versant du Rhône. A proximité du site, quelques épreintes ont été notés sur le canal du Vigueirat en 2013 et plus récemment sur le marais de Meyranne et des chanoines en 2024. Il est probable que la loutre très mobile exploite l'ensemble des

milieux aquatiques du secteur. Dans la zone d'intervention, aucun site n'est mentionné. Toutefois, il est probable que la loutre très mobile exploite l'ensemble des milieux aquatiques dans le secteur. L'espèce qui présente ses principaux milieux de vie (couches, abris et catiches) en berge n'est pas concernée par les travaux qui sont réalisés avec du matériel fluvial et sans intervention sur la berge. Les travaux ne modifient pas non plus les capacités du milieu aquatique que représentent le fleuve et son ichthyofaune pour l'alimentation de l'espèce.

Ainsi, compte tenu de l'analyse ci-dessus, l'incidence du projet sur la préservation des habitats et des espèces protégées est négligeable et ne nécessite pas la demande de dérogation au titre des espèces protégées par la réglementation française.

3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires

(NB : il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires)

Dérivage : oui ☐ non ☒
APPB, Réserve Naturelle, réserve de chasse, ZNIEFF, zones humides... (si oui, à préciser) oui ☒ non ☐

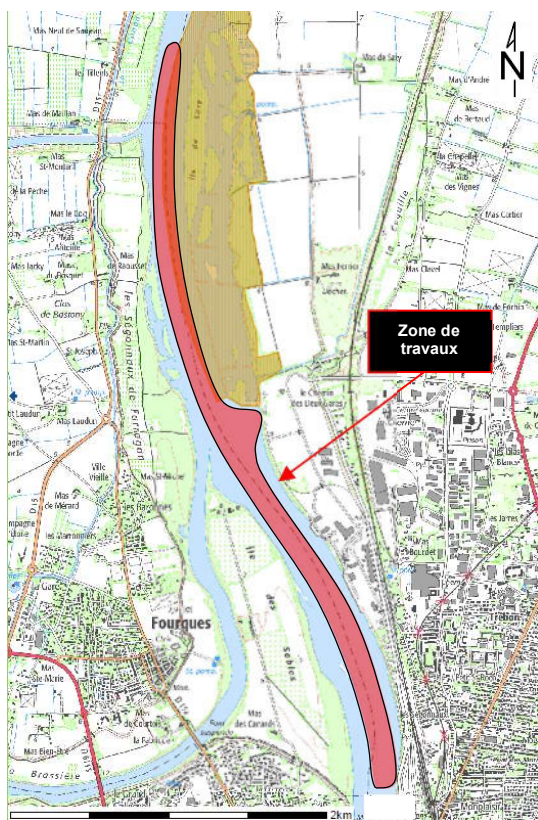


Figure 19. Localisation ZNIEFF d'après IGN 25. © Carmen 2017

ZNIEFF de type 1 (zone orange sur la carte)

« Ile de Saxy » - n°13138159

Cet inventaire, d'une surface de 195 ha, comprend le Rhône avec ses îles, ses annexes (lônes et caissons Girardon) et sa ripisylve. Cette zone fait l'objet d'un projet d'arrêté de biotope.

La ripisylve à peupliers, préservée des aménagements récents, possède des beaux peuplements de vigne sauvage.

Cet inventaire fait mention de 5 espèces déterminantes pour la faune : sympétrum déprimé, lamproie marine, rollet d'Europe, castor et loutre. Pour la flore, 1 seule espèce déterminante est recensée. La zone abrite une fraye à alose feinte. Le peuplement ichthyologique comprend : la lamproie marine, le blageon, le toxostome, la bouvière et la blennie fluviatile.

Le castor est bien représenté sur le site.

Les travaux, qui se déroulent dans le chenal de navigation n'ont pas d'incidence significative sur le site.

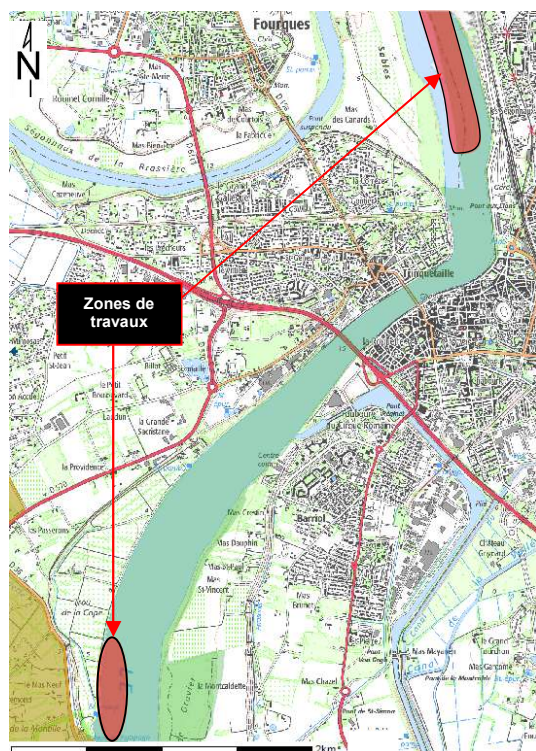
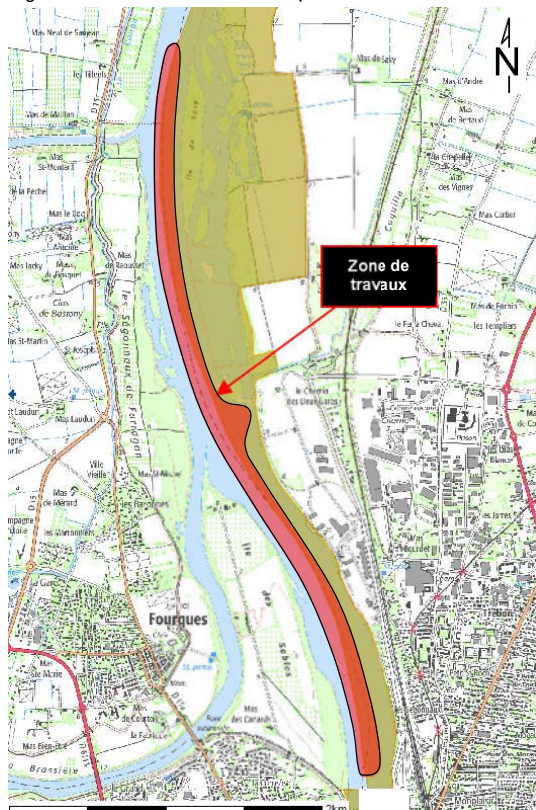


Figure 20. Localisation ZNIEFF d'après IGN 25. © Carmen 2017



ZNIEFF de type 2 (zone orange sur la carte)

« Camargue fluvio-lacustre et laguno-marine » - n° 13136100

Cette ZNIEFF, d'une surface d'environ 82 788 ha, présente un contour assez proche des autres sites d'intérêt recensés au niveau de la Camargue (Natura 2000, site inscrit, Zone RAMSAR).

L'intérêt faunistique et floristique est aussi très proche avec une mosaïque de milieux liés à l'eau et au gradient de salinité.

Les travaux se déroulent en dehors du périmètre de la ZNIEFF et n'ont aucun impact sur les milieux et la faune associée.

ZNIEFF de type 2 (zone orange sur la carte)

« Le Rhône » - n° 84-112-100

Cet inventaire, d'une surface de 3 202 ha, comprend le Rhône vaclusien avec ses berges et quelques annexes fluviales depuis la confluence de l'Ardèche au nord jusqu'à son embouchure en Camargue, au sud.

Dans ce secteur le fleuve fortement artificialisé, offre encore une grande diversité d'espèces et d'habitats même s'ils sont souvent relictuels avec des vestiges de bras morts encore fonctionnels ou des grèves de galets. Une grande partie des formations végétales des grands fleuves européens peuvent s'observer (hydrophytes, héliophytes, ripisylves et mégaphorbiaies).

D'un point de vue faunistique, 17 espèces déterminantes ont été recensées avec des mammifères, odonates, poissons, oiseaux et reptiles avec notamment la tortue cistude d'Europe dans le secteur de l'île vieille. D'un point de vue floristique, 42 espèces déterminantes sont recensées.

Les travaux, qui engendrent de faibles remises en suspension de sédiments, n'ont que peu d'incidence sur les milieux aquatiques et ripariens déjà très soumis au transport solide par suspension dans le fleuve (14,8 millions de tonnes par an). L'intervention n'aura pas d'incidence sur la fonctionnalité du Rhône.

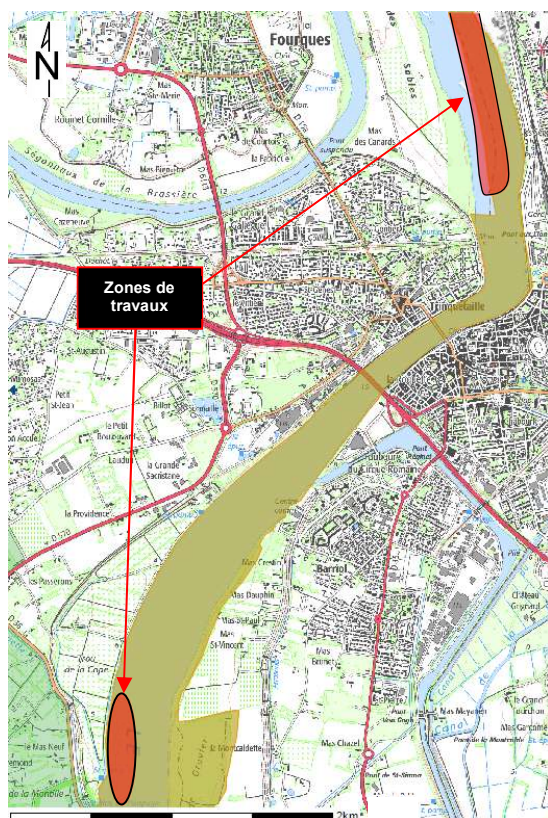


Figure 21. Localisation ZNIEFF d'après IGN 25. © Carmen 2017

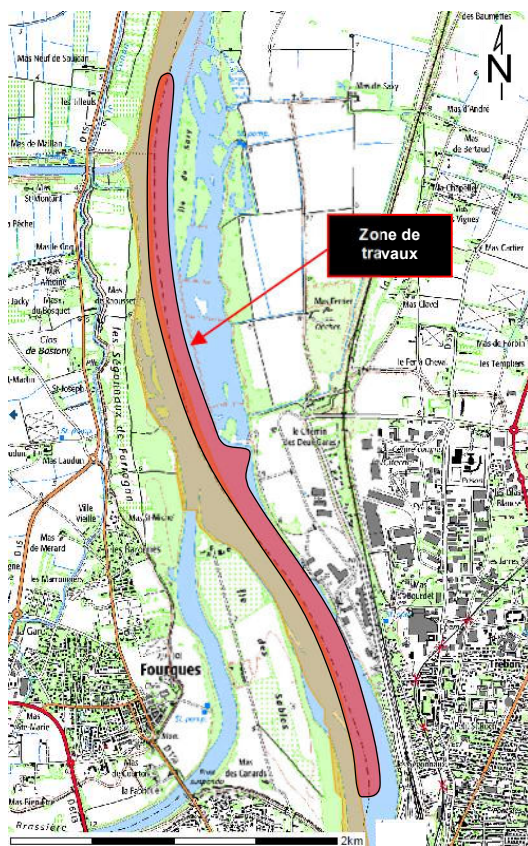


Figure 22. Localisation ZNIEFF d'après IGN 25. © Carmen 2017

ZNIEFF de type 2 (zone orange sur la carte)

« **Le Rhône et ses canaux** » - n°3027-0000

Cet inventaire, d'une surface de 3 878 ha, comprend le Rhône gardois avec ses berges et quelques annexes fluviales dans le département du Gard de Pont-Saint-Esprit à Fourques.

Dans ce secteur le fleuve fortement artificialisé, offre encore une grande diversité d'espèces et d'habitats même s'ils sont souvent relictuels avec des vestiges de bras morts encore fonctionnels ou des grèves de galets. Une grande partie des formations végétales des grands fleuves européens peuvent s'observer (hydrophytes, héliophytes, ripisylves et mégaphorbiaies).

Cet inventaire fait mention pour la végétation de 14 espèces déterminantes qui sont généralement inféodées à des milieux aquatiques, semi-aquatiques ou ripariens. Pour la faune, les espèces déterminantes sont au nombre de 9.

Les travaux, qui engendrent de faibles remises en suspension de sédiments, n'ont que peu d'incidence sur les milieux aquatiques et ripariens déjà très soumis au transport solide par suspension dans le fleuve (14,8 millions de tonnes par an).

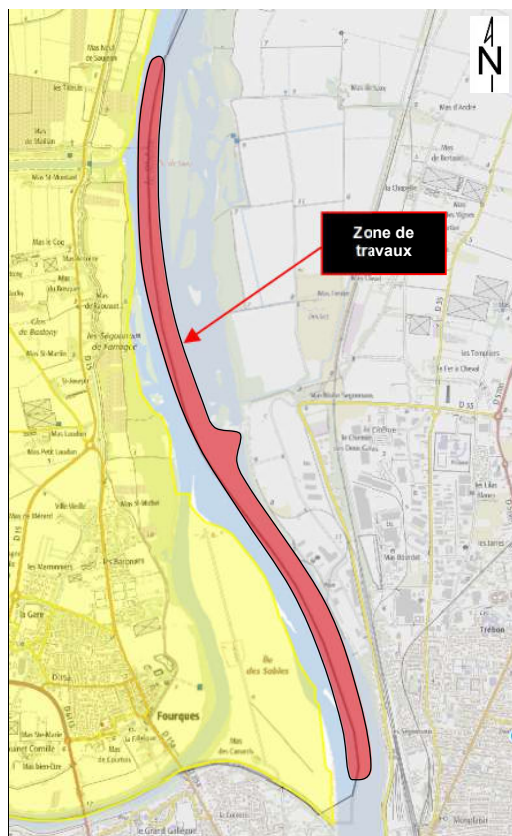


Figure 23. Localisation ZNIEFF d'après IGN 25. © Picto-Occitanie 2023

ZNIEFF de type 2 (zone jaune sur la carte)

« **Camargue Gardoise** » - n°30250000

Cette ZNIEFF, d'une surface d'environ 42 422 ha, se localise en rive droite du Grand-Rhône et du Petit-Rhône entre le sud de Beaucaire et la Méditerranée.

« La Camargue Gardoise se rattache au grand ensemble de zones humides de la Camargue. Elle en possède la complexité et la richesse biologique. Son étendue, sa situation géographique et les conditions hydrologiques et topographiques en font un site original qui offre une gamme variée de milieux humides, allant des zones les plus douces au pied des Costières aux zones les plus halophiles en bord de mer. Ce territoire se caractérise par une grande richesse biologique. De nombreuses espèces animales et végétales rares y sont présentes. Son caractère exceptionnel est souligné par le nombre élevé de ZNIEFF de type I qu'il renferme, 27 au total ».

Les travaux se déroulent dans le lit du Grand-Rhône en dehors du périmètre de la ZNIEFF et n'ont aucun impact sur les milieux et la faune associée.

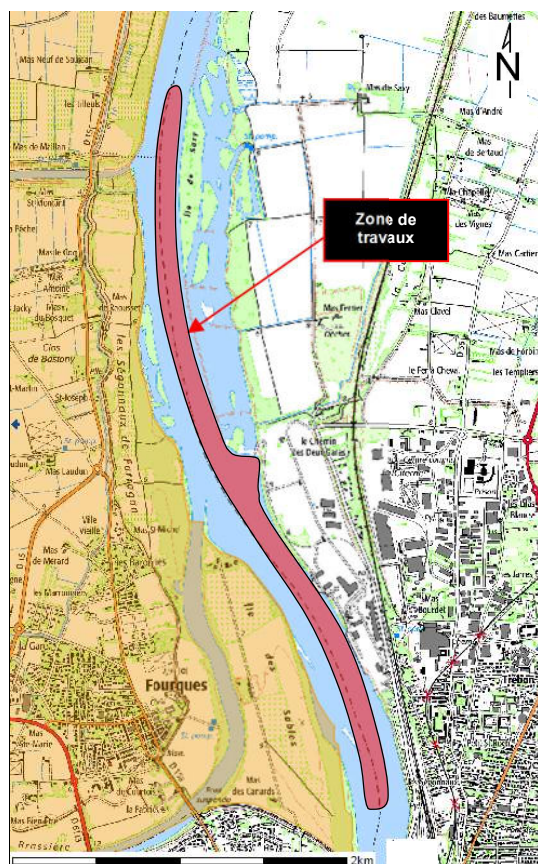


Figure 24. Localisation des ENS d'après IGN 25. © Carmen 2017

Espace Naturel Sensible du Gard (zone orange sur la carte)

« Le grand-Rhône » - n°71

Cet espace d'une superficie de 10 547 ha, comprend le lit majeur ainsi que les espaces de fonctionnalités liés au fleuve depuis Saint-Etienne-des-Sorts au Nord à Arles au Sud.

Ce site est composé de cours d'eau, îlots, forêts alluviales, zones humides d'origine artificielle, digues et plateformes accueillant des steppes méditerranéennes, des prairies sèches et des terres agricoles.

Outre le fait qu'il constitue un paysage à protéger, ce site présente une grande richesse écologique avec notamment plusieurs habitats et espèces d'intérêt communautaire. Enfin le site est fréquenté par de nombreuses espèces animales protégées en France et en Europe.

Ce site est une synthèse des zones d'intérêt répertoriées le long du fleuve qui sont détaillées dans les sites Natura 2000 et les inventaires floristiques et faunistiques. Les incidences des travaux sur ces espaces sont abordées tant au niveau des sites Natura 2000 que des espèces protégées répertoriées sur le site d'intervention.

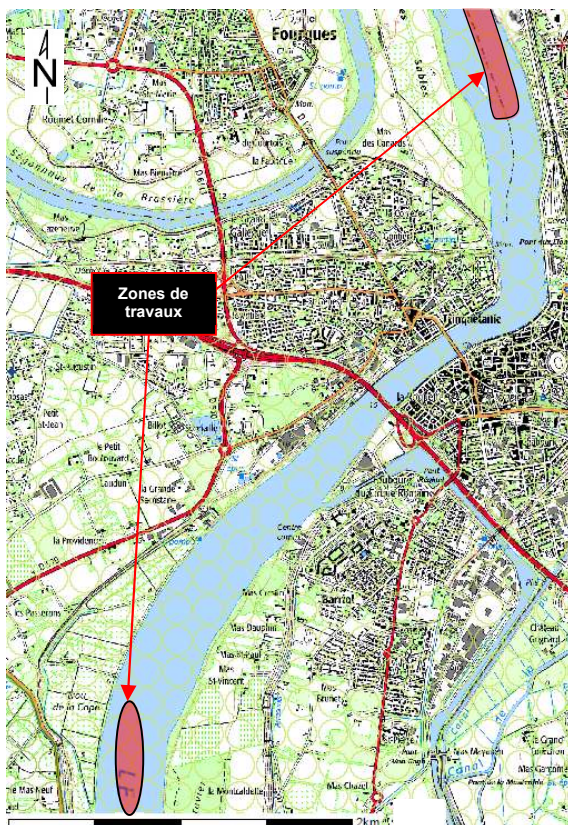
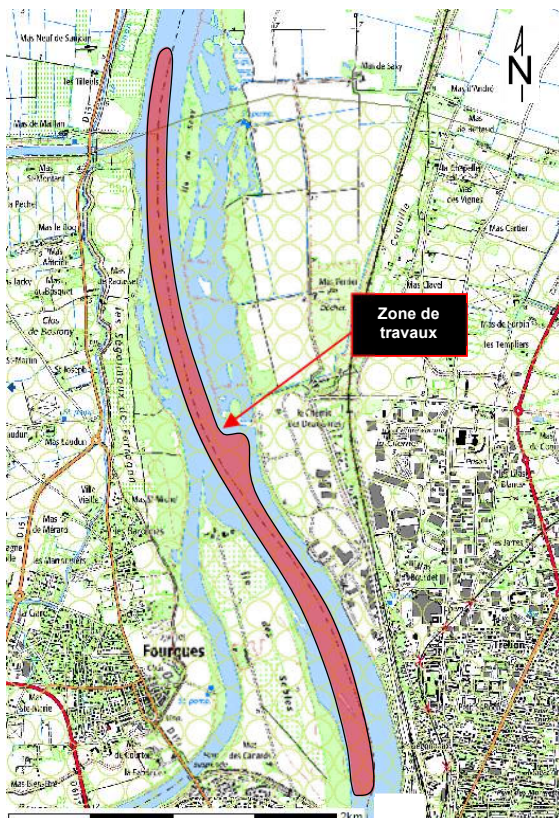


Figure 25. Localisation des Réserves de biosphère d'après IGN 25. © Carmen 2017

Réserve de biosphère (zone verte avec motifs ronds)

« Camargue » - n°FR6400003

La Camargue présente une des dix réserves de biosphère retenue en France dans le cadre du programme « Man and Biosphère » de l'UNESCO. Cette réserve de biosphère a été créée en 1977 et révisée en 2006.

Les fonctions des réserves de biosphère sont :

- la conservation des paysages, écosystèmes, espèces et de la variabilité génétique ;
- le développement durable des activités humaines ;
- l'appui logistique pour l'information, l'éducation, la recherche et la surveillance.

La superficie de 346 210 ha dont 176 260 ha en secteur marin comprend trois zones : centrale, tampon et de coopération. Selon l'UNESCO, ces zones sont caractérisées par :

- L'aire (les aires) centrale(s) comprend (comprendent) un écosystème strictement protégé qui contribue à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique ;
- La zone tampon entoure ou jouxte les aires centrales et est utilisée pour des activités compatibles avec des pratiques écologiquement viables susceptibles de renforcer la recherche, le suivi, la formation et l'éducation scientifiques ;
- La zone de coopération permet d'étendre plus spécifiquement les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et aux enjeux de la Réserve de Biosphère.

Les travaux d'entretien du défluent au palier d'Arles sont situés en zone de coopération.

La réalisation de ces travaux d'entretien n'a pas d'incidence sur les milieux observés à proximité et par conséquent sur les milieux naturels des zones centrales de la réserve de biosphère.

Zones humides

Les cartographies, ci-dessous, reportent les zones humides du Gard et des Bouches-du-Rhône à proximité de la zone d'intervention. Chaque zone humide inventoriée est présentée selon leur typologie.

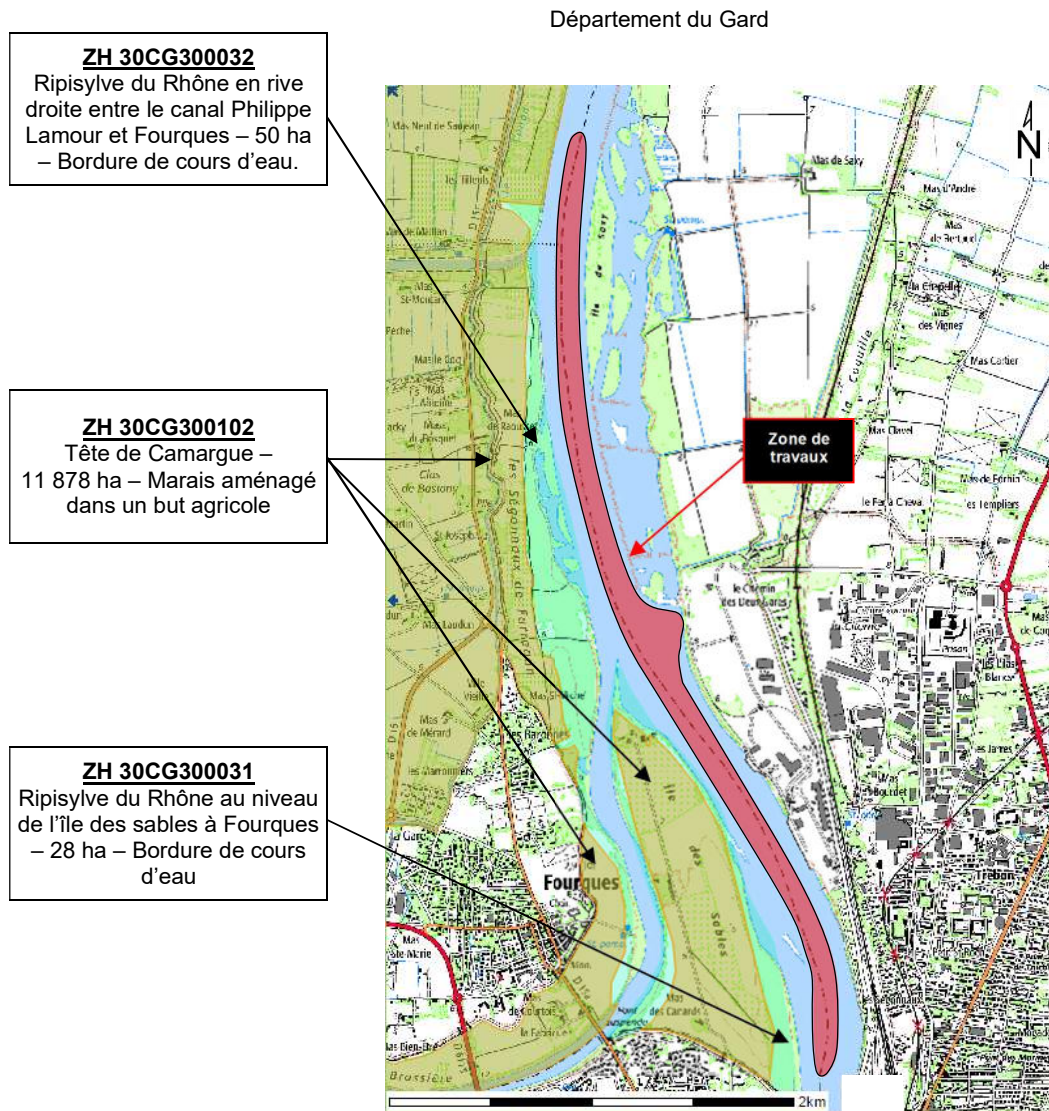
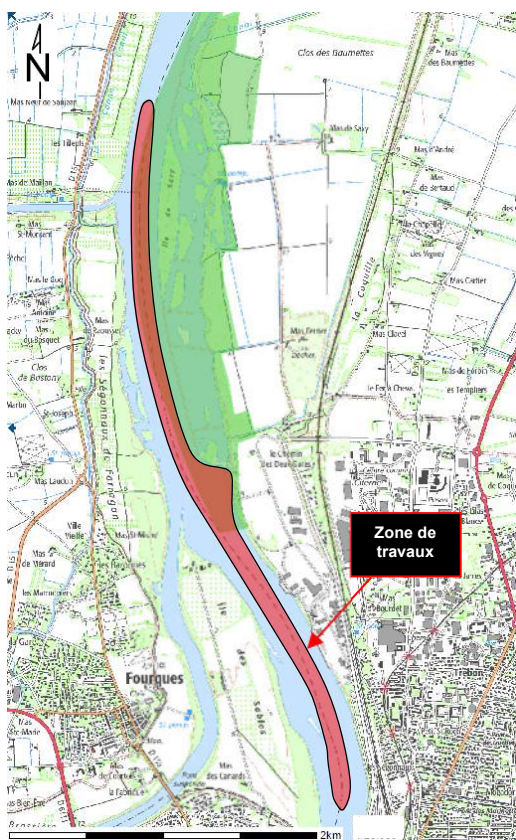


Figure 26. Localisation des zones humides du Gard. © Carmen 2017

Département des Bouches-du-Rhône



Les cartes, ci-contre, reportent les zones humides des Bouches-du-Rhône. Dans ce département, les zones humides référencées à proximité du site d'intervention, de part et d'autre du fleuve, sont au nombre de six pour une surface totale de 664 ha. Si elles sont localisées sur les documents administratifs disponibles sur le site internet de la DREAL, leurs identifications et leurs typologies ne sont pas mentionnées.

Dans tous les cas, les travaux de dragage, qui consistent à déplacer dans des eaux courantes des sédiments présents dans le chenal navigable, n'ont pas d'incidence sur ces zones humides répertoriées et les interactions entre le fleuve et les zones humides.

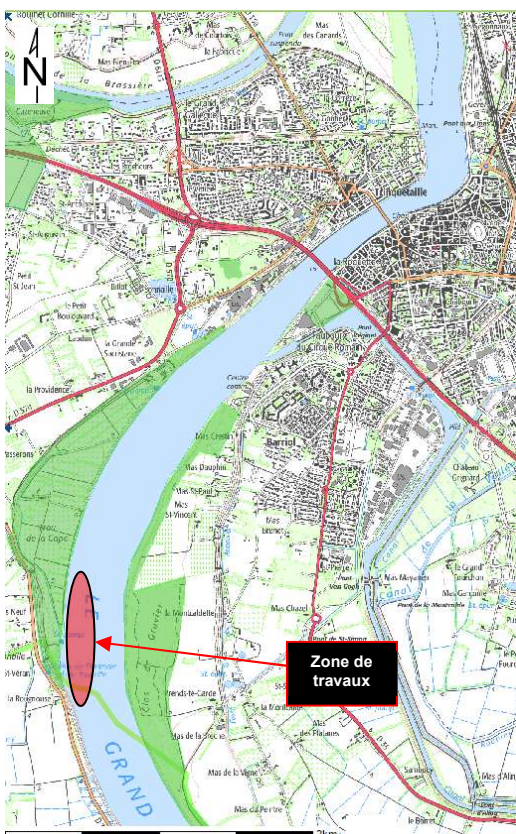


Figure 27. Localisation des zones humides des Bouches-du-Rhône. © Carmen 2017



Figure 28. Localisation des sites à enjeux forts d'après CNR.
 © Google Earth 2015

Zones à enjeux forts

L'inventaire des zones à enjeux écologiques forts, réalisé par CNR dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011 (article 4.9) et validé par l'administration en juin 2015, met en évidence la présence à proximité du site de deux zones à enjeux forts : « Casiers de Saxy » et « Iles de Trinquetaille ».

Pour mémoire, dans les sites naturels inventoriés dans les zones à forts enjeux écologiques, les opérations de dragage doivent être strictement réalisées entre fin août et fin février pour éviter les perturbations physiques du milieu avant les principales phases de cycle biologique des espèces faunistiques et floristiques.

Dans le cas de l'intervention d'entretien du chenal de navigation en Arles, les travaux ne concernent pas les sites à enjeux forts et les remises en suspension modérées restent localisées dans les zones de travaux. Les suivis réguliers de ces dragages permettent de confirmer l'absence d'incidence des travaux sur ces secteurs d'intérêt.

3-1-2 - Enjeux économiques

Pompage industriel ou agricole : oui ☒ non ☐

La prise d'eau du Rhône du canal Bas-Rhône Languedoc (BRL), au PK 777.300, en rive droite du Rhône, permet l'irrigation de nombreuses parcelles agricoles de la rive droite du Rhône.

Patrimoine naturel : oui ☒ non ☐**Désignation : Patrimoine naturel du Mas de MAILLAN**

Maître d'Ouvrage : BRL

Arrêté préfectoral DUP : Non disponible

Volumes prélevés 2022 : 24 853 118 m³Périmètre de protection : A plus de km ☐ A proximité ☒ Dedans ☐**Autres enjeux économiques :**

Au niveau de la zone de travaux, les autres enjeux économiques sont liés à la présence de la voie fluviale avec le chenal de navigation et ses équipements.

Les équipements liés à la navigation dans le secteur d'étude sont plusieurs quais, appontements ou haltes fluviales pour le commerce ou les passagers. Ceux-ci, au nombre de trois sont localisés sur la figure 5. Ils sont compris entre les PK 280.000 et 282.500 sur les deux rives du fleuve. Plus à l'aval, un appontement de commerce se localise en rive droite au PK 283.400 (voir figure 5bis). Les travaux qui prennent en compte les conditions de navigation sur le secteur d'intervention n'ont pas d'incidence sur ces équipements. Les autres équipements, plus à l'aval, ne sont pas influencés.

*3-1-3 - Enjeux sociaux*Activité de loisirs : oui ☒ non ☐
(Pêche, activités nautiques, ...) A plus de... km ☐ A proximité ☐ Sur le site ☒

Au niveau des zones d'intervention localisées dans le chenal de navigation seul celui-ci est identifié comme enjeu économique.

Les berges du Rhône sont fréquentées pour diverses activités de loisirs (promenade, sport, pêche de loisirs).

Baignade autorisée : oui ☐ non ☒*3-1-4 - Enjeux sûreté des ouvrages hydrauliques*

Ces enjeux concernent les ouvrages classés au titre du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques.

Proximité d'un ouvrage classé : oui ☐ non ☒**3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR**

Aucun enjeu environnemental n'a été retenu comme contrainte pour la réalisation des travaux d'entretien du chenal de navigation au palier d'Arles entre les PK 276.800 et 281.500. Dans ce contexte, les travaux peuvent être réalisés toute l'année.

Cependant pour cette opération qui nécessite une période de 2 à 3 mois de bonnes conditions hydrologiques, il est important de réaliser les travaux avant l'automne de manière à s'affranchir des aléas hydrauliques liés aux crues automnales.

4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire

Incidences sur la sûreté des ouvrages hydrauliques

Sans objet, car aucun ouvrage hydraulique classé à proximité de l'emprise d'intervention.

Incidences socio-économiques

Les enjeux économiques identifiés, concernent principalement la prise d'eau du Rhône de BRL en rive droite du fleuve. Les travaux réalisés dans le chenal du Rhône concernent des matériaux graveleux avec très peu de matières fines susceptibles d'être remises en suspension. De plus, ces faibles remises en suspension resteront pour l'essentiel localisées dans l'axe du fleuve (courant principal) et n'auront aucune incidence sur la prise d'eau. Les autres pompages identifiés réalisés dans la nappe alluviale sont localisés à plus de 800 m des berges (pompages industriels).

Les incidences sur la navigation pendant les travaux sont négligeables car ceux-ci sont réalisés sans arrêt de la navigation. En revanche après les travaux, l'incidence de l'intervention est très positive car elle permet de rétablir les conditions de navigation dans des conditions optimales de sécurité en rétablissant les côtes du chenal.

L'installation de chantier se limite, à une amenée et un repli du matériel par voie d'eau et à des installations de confort pour les intervenants (local amovible avec vestiaire, pièce de vie, sanitaires autonomes...) sur une plate-forme utilisée pour les activités humaines. Aucune incidence de cette phase n'est à prévoir.

Incidences environnementales

Les travaux entraînent principalement un remaniement des fonds du chenal qui se composent de matériaux graveleux. Ces matériaux sont récents avec une intervention réalisée précédemment en 2025. L'intervention est réalisée à l'aide d'une pelle sur ponton pour le chargement de clapet et la restitution plus en aval dans le lit mineur du fleuve au niveau de fosses.

La granulométrie grossière des matériaux concernés et la technique d'intervention permettent de s'assurer de remises en suspension modérées tant au niveau de la zone d'entretien que de la zone de restitution.

Ainsi, les sites concernés par l'intervention présentent des fonds grossiers dans lesquels s'observent un habitat benthique soumis régulièrement à des remaniements naturels. L'intervention accélère ce remaniement mais ne modifie pas les conditions de recolonisation de ces milieux par une faune et une flore adaptée. Les remises en suspension sont très faibles en raison de la technique utilisée et de la faible teneur en éléments fins.

L'évaluation d'incidence pour les sites Natura 2000 et les espèces protégées a permis de confirmer l'influence négligeable de ces travaux sur les habitats et les espèces d'intérêt patrimonial au niveau national ou communautaire.

L'analyse des enjeux piscicoles a permis de mettre en évidence, que dans les conditions d'exécution des travaux, le projet avait une incidence négligeable sur les principales espèces d'intérêt au niveau du site d'étude (alose feinte, anguille, apron du Rhône, bouvière, blageon, blennie fluviatile, brochet, chabot, lamproie marine, lamproie de rivière et toxostome).

Dans ces conditions, l'incidence environnementale de l'opération est très faible et limitée à la suppression d'un habitat benthique peu spécifique (matériaux graveleux) et d'une remise en suspension de sédiments trop diffuse pour exercer une influence sur les poissons du fleuve et en particulier les espèces migratrices telles que les anguilles, les aloses ou les lamproies.

- **Un suivi écologique et fluvio-morphologique a été initié en 2012 afin de suivre les composantes des milieux sur et à proximité de ces travaux qui doivent être réalisés très régulièrement (une fois par an). Les résultats des suivis entre 2012 et 2014 ont confirmé la très faible incidence de ces travaux sur les différents compartiments étudiés tant au niveau physique, fluvio-morphologique que biologique. En effet la dimension du fleuve Rhône comparée à la zone de travaux est telle que l'impact est nul sur les habitats et la flore, il est quasiment imperceptible sur la faune (uniquement de quelques jours sur la faune benthique), nul sur la qualité physico-chimique des eaux et des sédiments et imperceptible d'un point de vue fluvio-morphologique.**
- **Les opérations de dragage de l'ensemble du chenal de navigation et des bassins de virements sur le grand-Rhône entre les PK 276.800 et 281.500, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, n'ont pas d'incidences notables sur le milieu aquatique et les usages de l'eau.**

5 - Surveillance du dragage

Sous le contrôle de CNR, l'entreprise de dragage procèdera à des contrôles de turbidité afin de garantir la limitation du taux de matières en suspension à l'aval du dragage (consigne présentée au § 1.3 et points rouges sur les figures 5 et 5bis). Ces mesures de turbidité sont complétées par des mesures d'oxygène et de température conformément au protocole d'exécution des mesures de l'oxygène dissous et de la température de l'eau (CNR DPFI-PF 12-0157a – avril 2012) (cf. points bleus sur les figures 5 et 5bis).

Annexe non mise à disposition du public

D'une manière générale, le site du chenal navigable de l'amont du défluent, le défluent, des quais et Ségonnaux d'Arles nécessite une intervention récurrente avec une fréquence généralement annuelle avec une emprise préférentielle (où les matériaux ont plus tendance à s'accumuler) et une emprise complémentaire (où certaines années des matériaux peuvent se déposer selon les conditions hydrologiques) (cf. figure 2).

L'objectif de cette annexe est de préciser la localisation des dépôts sédimentaires en 2025 et de justifier le plan d'échantillonnage réalisé, en juillet 2025, afin de caractériser la qualité des matériaux. A cette fin, l'annexe présente une vue en plan du site d'intervention, avec la localisation des profils, et les principaux profils qui permettent d'illustrer les dépôts sédimentaires.

Pour l'intervention du chenal navigable de l'amont du défluent, le défluent, des quais et Ségonnaux d'Arles, ces profils permettent de préciser le gabarit du projet de dragage (en noir), la bathymétrie de contrôle après l'intervention de 2024 (en vert) et la bathymétrie de contrôle réalisée en juillet 2025 (en rouge).

Les profils présentés, ci-après, au nombre de 10 sont compris entre 277.900 et 281.750.

Les sites pour les prélèvements sédimentaires ont été définis, par retour d'expérience, au niveau des profils suivants P278.400, P279.150, P279.500 et P280.500 qui présentent quelques dépôts sédimentaires et qui sont localisés dans des zones d'accumulation préférentielle. Tous les sites de prélèvement n'ont fait l'objet que d'un échantillon en surface car l'épaisseur de matériaux au moment des prélèvements était inférieure à 1 m.

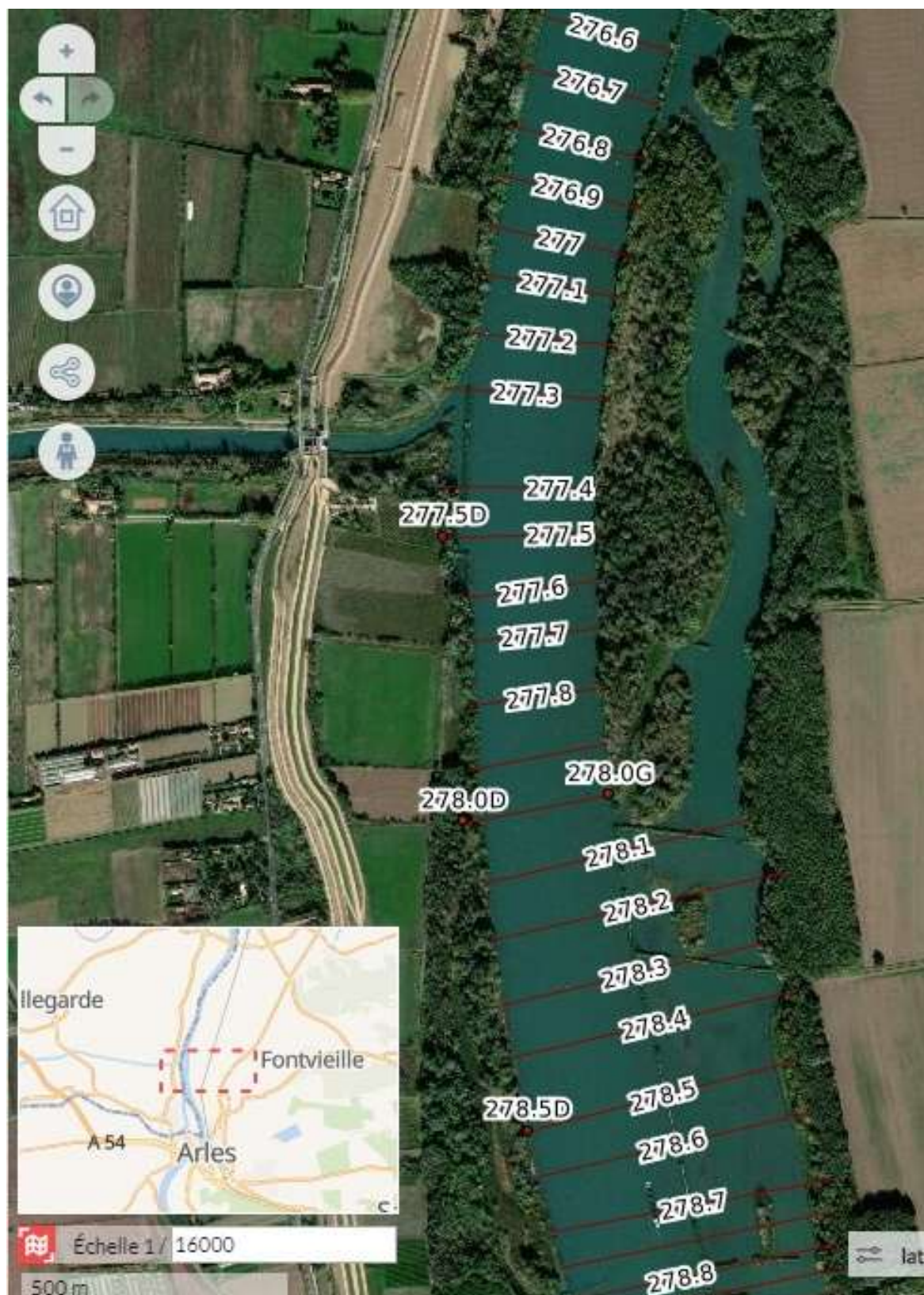


Figure 29. Vue en plan globale du site – Identification des principaux profils entre 276.600 et 278.800 (CNR 2020)

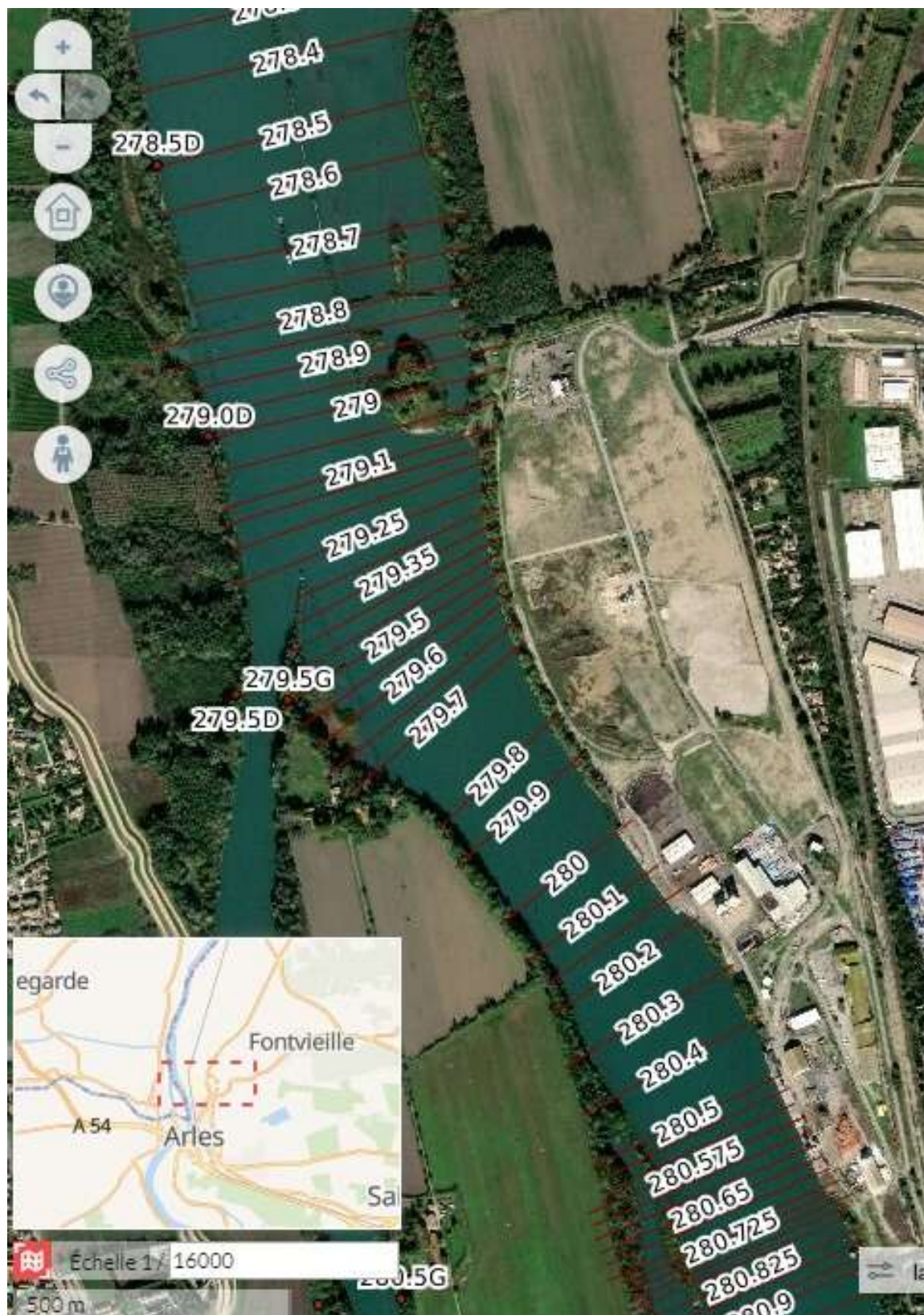


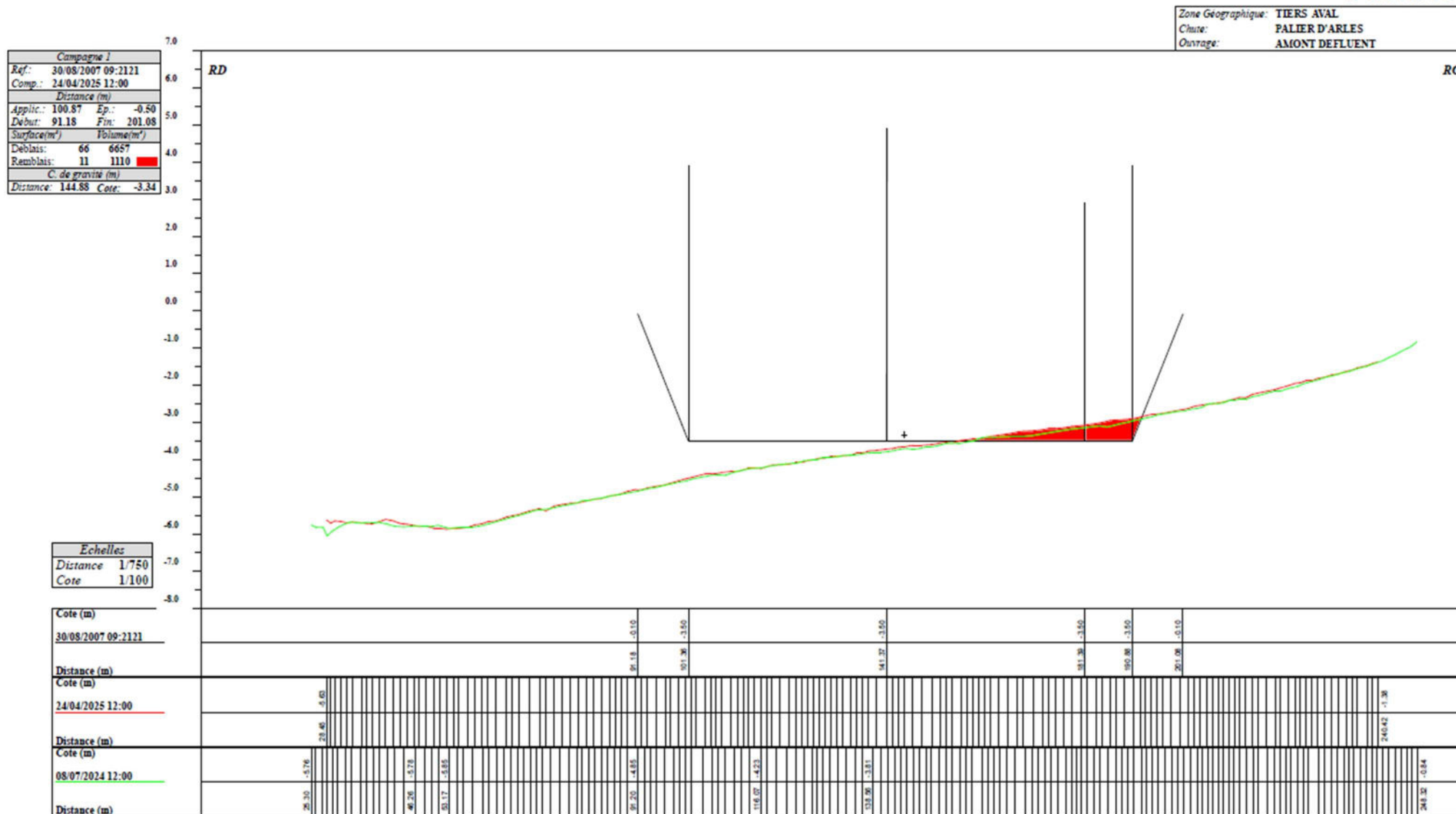
Figure 30. Vue en plan globale du site – Identification des principaux profils entre 278.300 et 280.900 (CNR 2020)



Figure 31. Vue en plan globale du site – Identification des principaux profils entre 280.400 et 282.800 (CNR 2020)



P 277.900



24/04/2026

Zone Géographique:	TIERS AVAL
Chute:	PALIER D'ARLES
Ouvrage:	AMONT DEFLUENT

Chute: PALIER D'ARLES

Outage:	AMONT DEFLUENT
---------	----------------

Campagne 1	
Ref:	30/08/2007 09:2222
Comp.:	24/04/2005 12:00
Distance (m)	
Applic.:	115.41 Ep.: -0.04
Debut:	136.10 Fin: 236.50
Surface(m²)	Volum(m³)
Deblais:	27 3116
Remblais:	23 2654
C. de granité (m)	
Distance:	226.11 Cote: -1.15

Ref.: 30/08/2007 09:2222

Comp.: 24/04/2025 12:00

Distance (m)	
0	0.0
1.0	0.1
2.0	0.2
3.0	0.3
4.0	0.4
5.0	0.5
6.0	0.6
7.0	0.7
8.0	0.8
9.0	0.9
10.0	1.0

Applic.: 115.41	Ep.: -0.04
Distrib.: 116.10	Fin.: 116.50

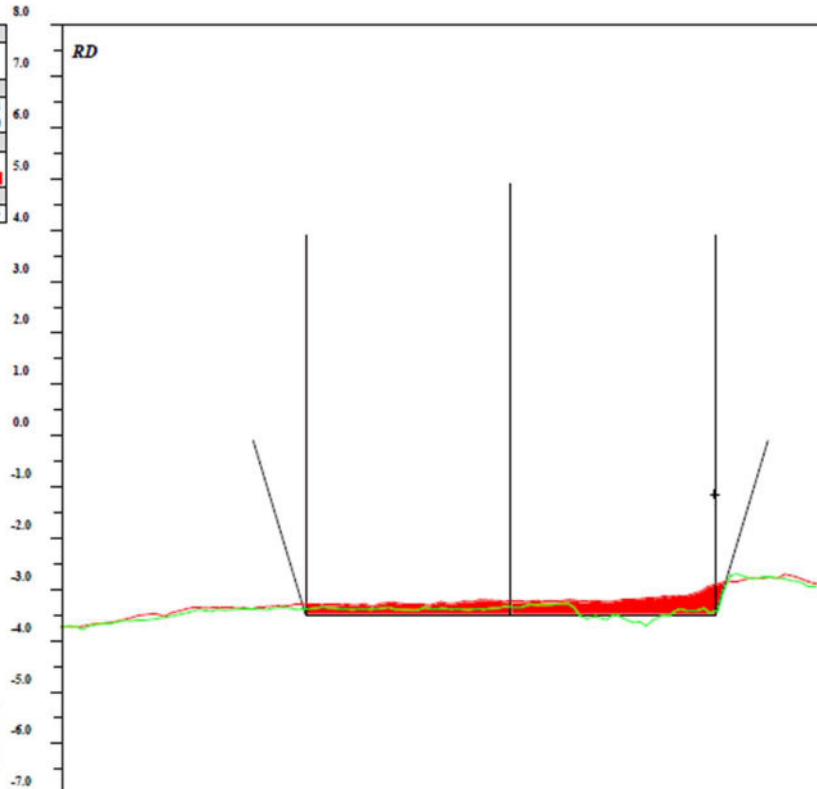
Debit: 136.10	Fin: 236.50
Surface(m ²)	Volume(m ³)

Surface (m ²)	Volum (m ³)
Déblais	27 3116

Devoirs:	27	3110
Remblais:	23	2654

C. de gravité (m)

Distance: 226.11 Cote: -1.15



<i>Echelles</i>	
<i>Distance</i>	1/1000
<i>Cote</i>	1/100

Distance 1/100

Distance	1/100
Cost	1/10

Cote (in)

30/08/2007 00:22:21

Distance (m)

Cote (m)

24042025 11:00

Distance (m)

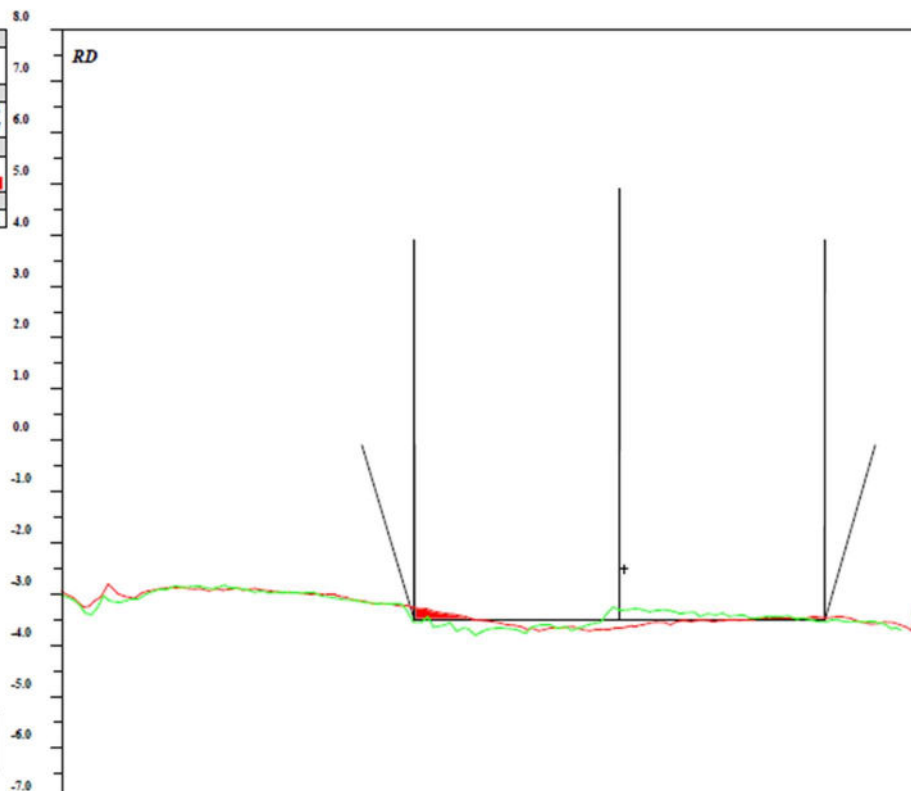
Cote (m)

Distance (m)

P 278.600

Zone Géographique: TIERS AVAL
Chute: PALIER D'ARLES
Ouvrage: AMONT DEFLUENT

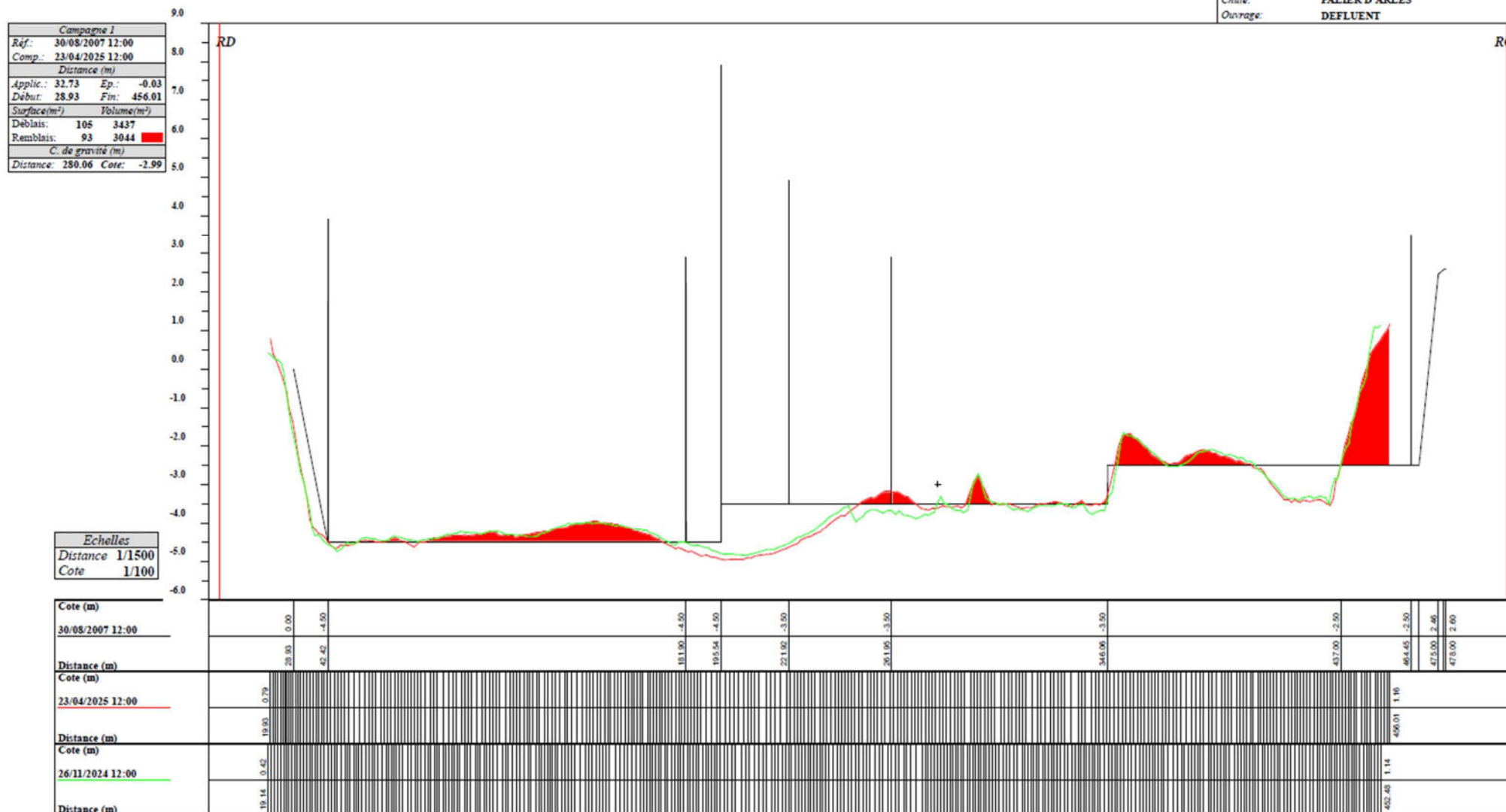
Campagne 1	
Ref:	30/08/2007 09:2222
Comp:	24/04/2025 12:00
Distance (m)	
Applic:	101.12 Ep.: -0.35
Debut:	143.03 Fin: 243.07
Surface(m²)	Volume(m³)
Deblais:	37 3741
Remblais:	2 202
C. de gravité (m)	
Distance:	194.00 Cote: -2.51



<i>Echelles</i>	
<i>Distance</i>	1/1000
<i>Cote</i>	1/100

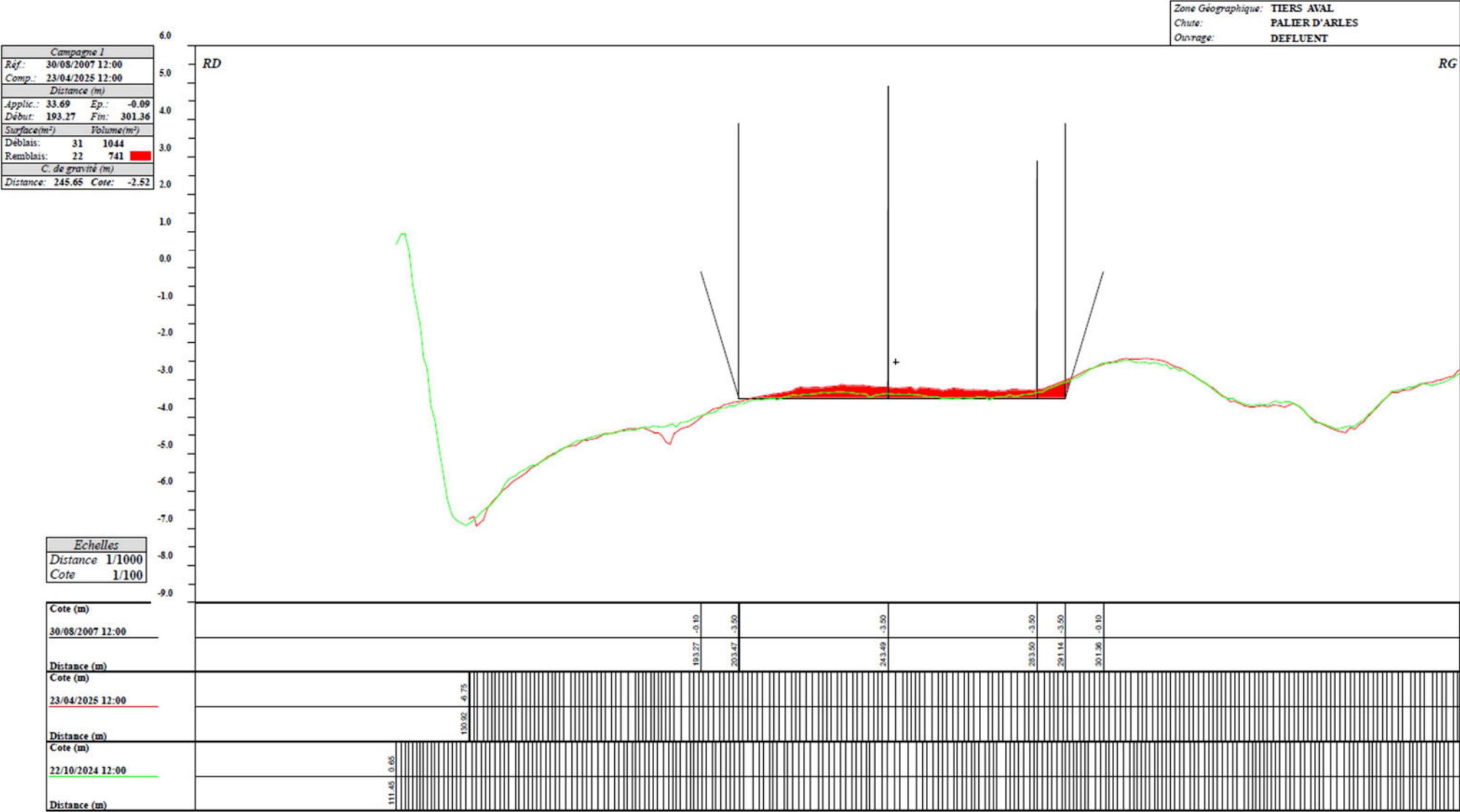
[illegible]

Zone Géographique: TIERS AVAL
Chute: PALIER D'ARLES
Ouvrage: DEFLUENT





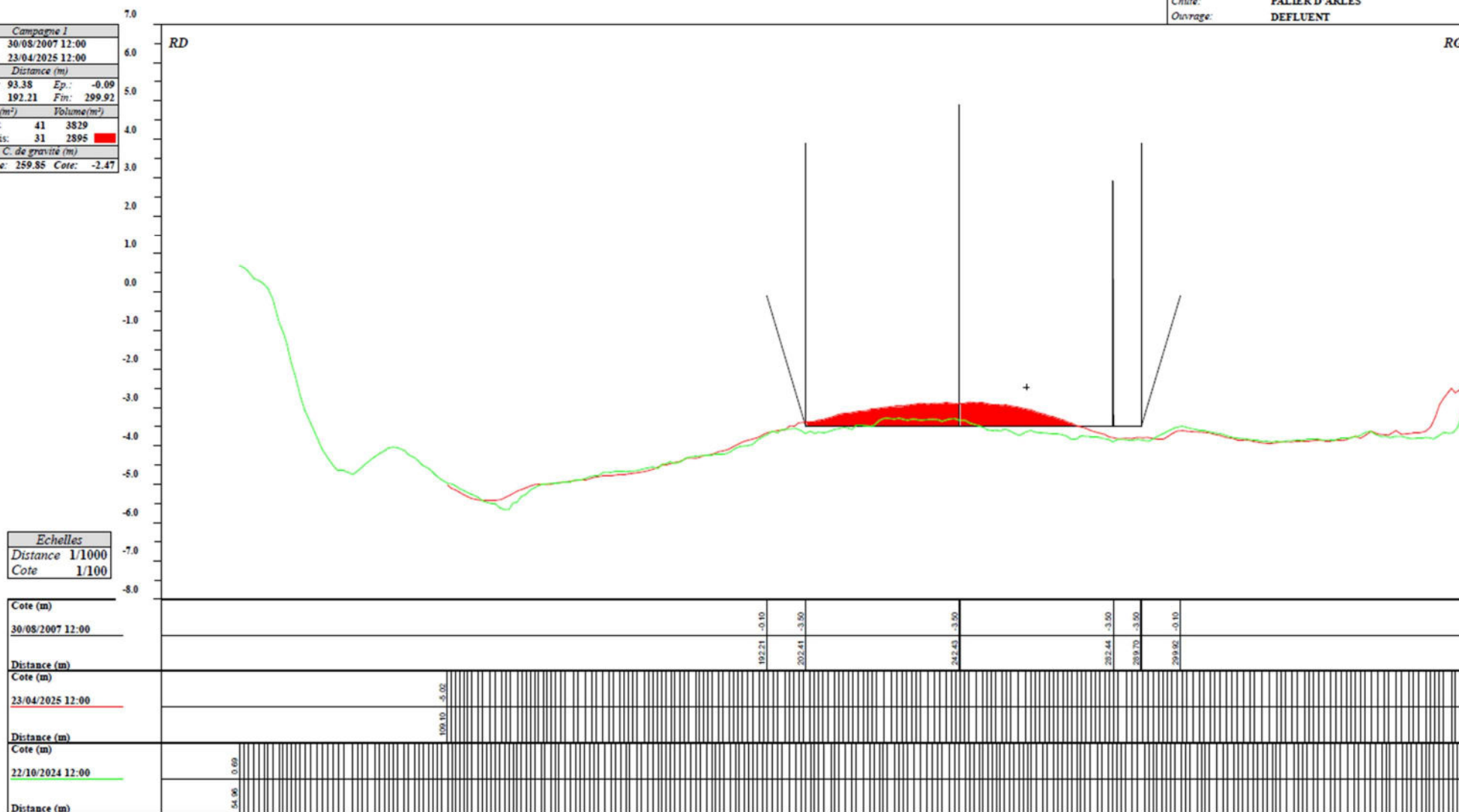
P 279.500



P 279.700

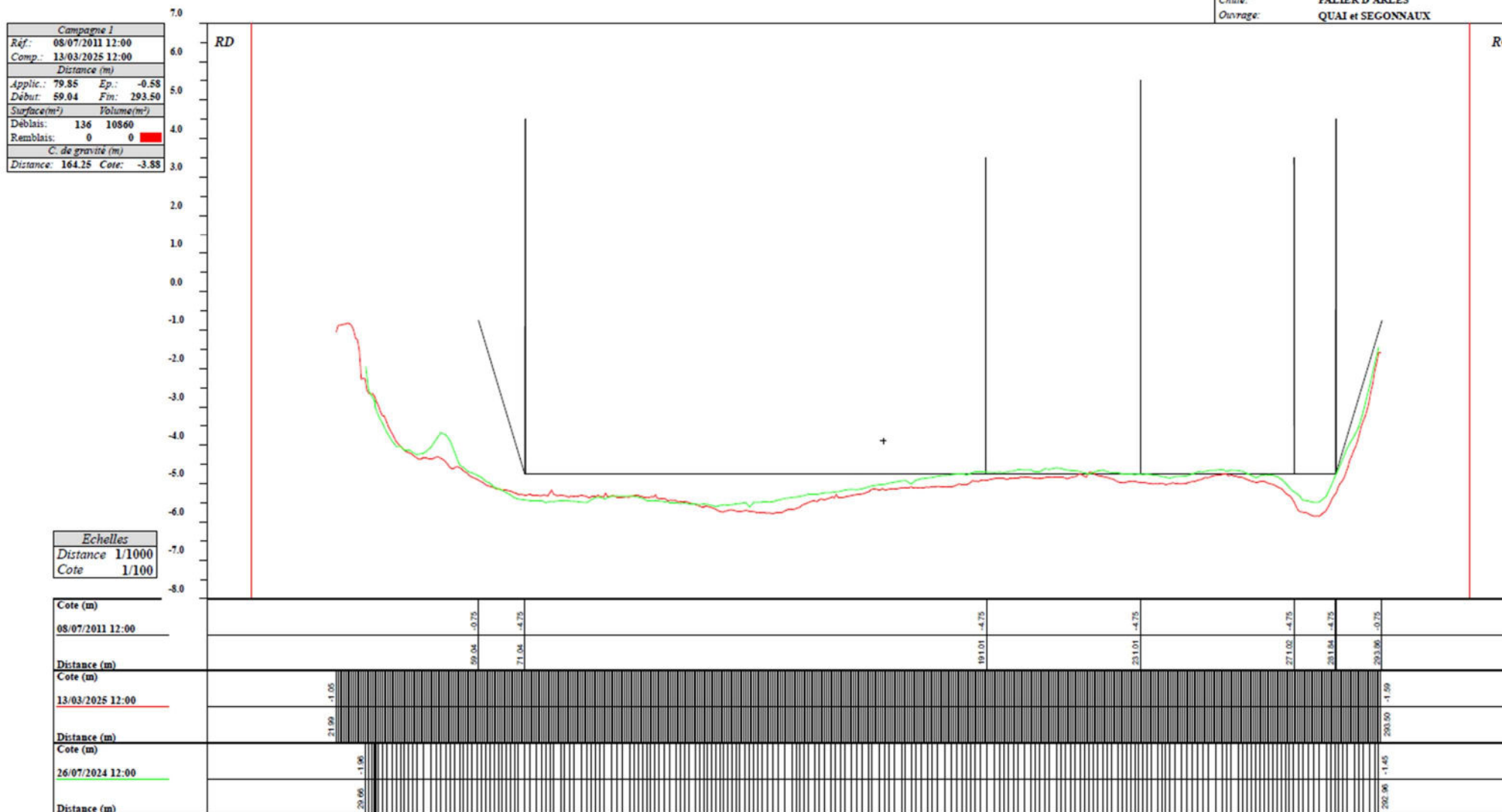
Zone Géographique: TIERS AVAL
Chute: PALIER D'ARLES
Ouvrage: DEFLUENT

Campagne 1	
Réf.:	30/08/2007 12:00
Comp.:	23/04/2025 12:00
Distance (m)	
Applic.:	93.38 Ep.: -0.09
Début:	192.21 Fin: 299.92
Surface(m²)	Volume(m³)
Deblais:	41 3829
Remblais:	31 2895
C. de gravité (m)	
Distance:	259.85 Cote: -2.47



P 280.200

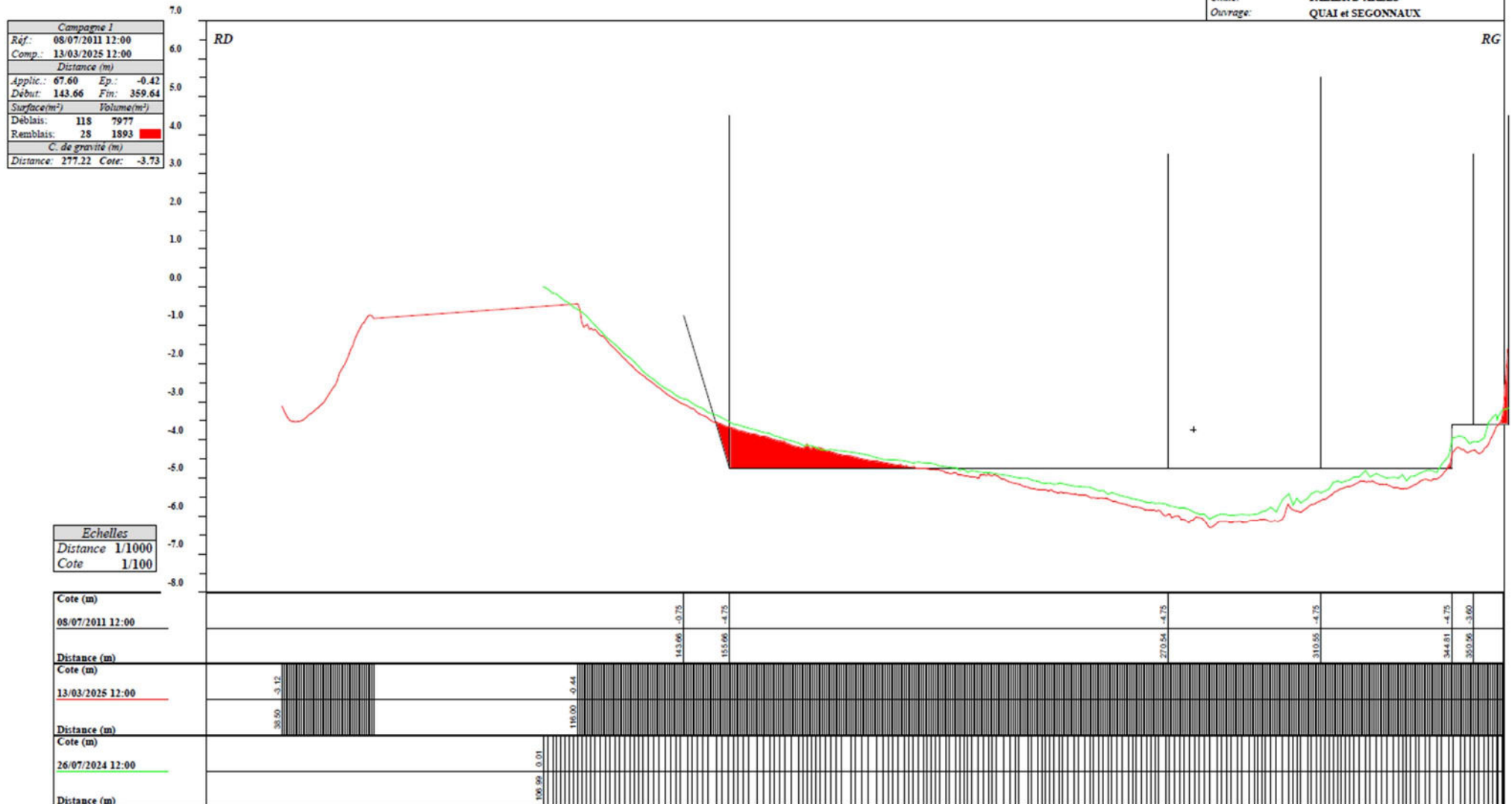
Zone Géographique: TIERS AVAL
Chute: PALIER D'ARLES
Ouvrage: QUAI et SEGONNAUX





P 280.500

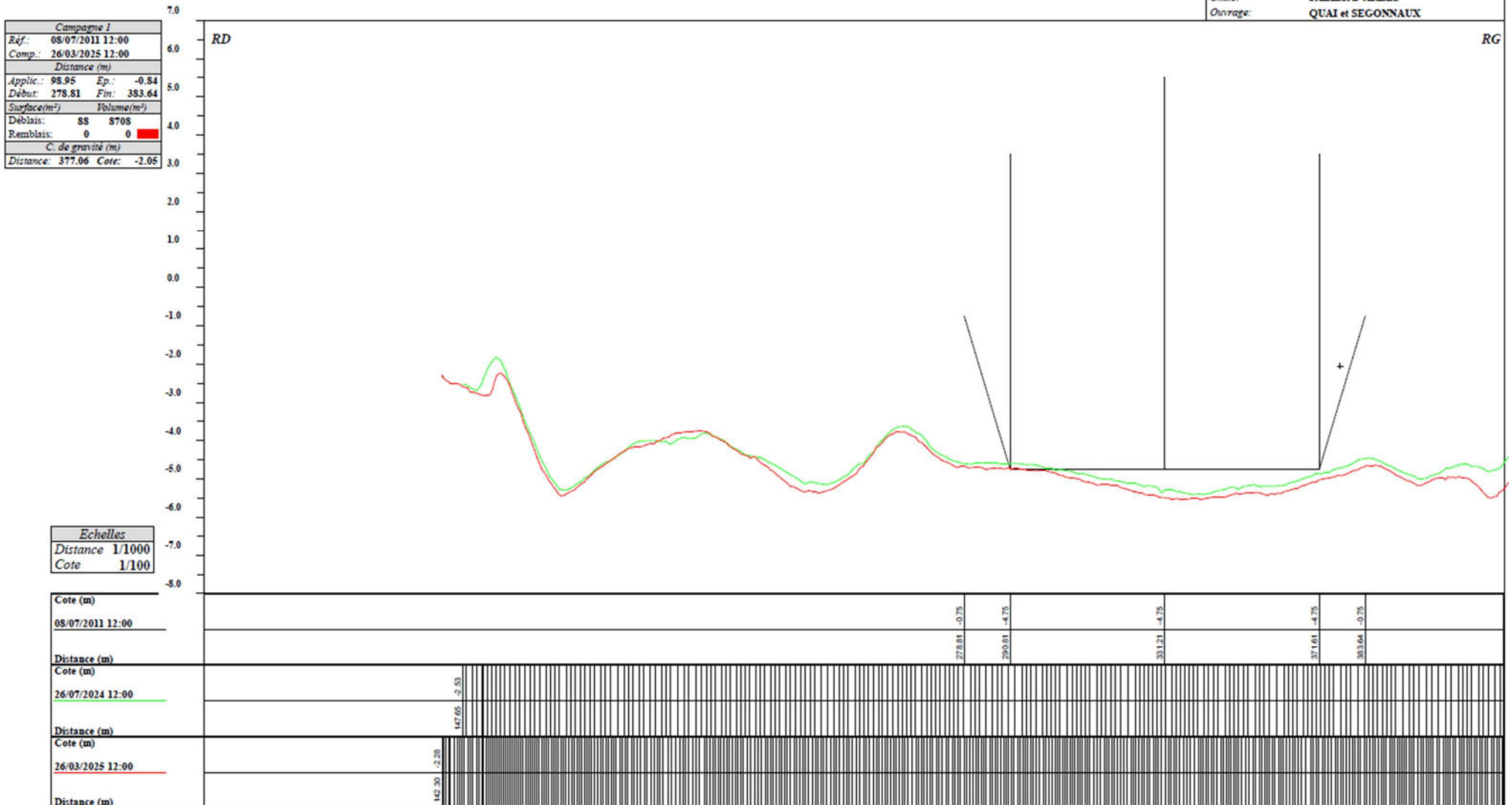
Zone Géographique: TIERS AVAL
Chute: PALIER D'ARLES
Ouvrage: QUAI et SEGONNAUX





P 281.400

Zone Géographique:	TIERS AVAL
Chute:	PALIER D'ARLES
Ouvrage:	QUAI et SEGONNAUX



P 281.750

Zone Géographique:	TIERS AVA
Chute:	PALIER D'ARLES
Ouvrage:	QUAI et SEGONNAUX

